

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2927

3 décembre 2012

SOMMAIRE

Harley International S.A SPF140450	Le Marchand de Bonheur Sàrl14	4 <mark>047</mark> 3
ILReS S.A140450	LeverageSource Holdings Series III (Lux)	
Immoatlas S.A140450	Sà. r.l	4 <mark>047</mark> 2
Immo-Confort140450	Liexco S.A	40476
Industrial Automation Process International S.à r.l	Liferar S.A	
Internationale de Gestion S.A SPF 140450	Liferla S.A	
Investindustrial S.A140451	Lingohr	4047 2
Investindustrial S.A140451	Little Bay S.à r.l	4047 2
Ipomee S.A140469	LMB Sàrl	
Iris Immobilière S.A140469	Logistic Investment S.à r.l	4047 3
ISO-Europe S.A140469	L'Ounado Property S.A14	40472
IT Linguistics Institute, S.à r.l140468		
Jet Engine Holding S.à r.l140470	Luxart S.à r.l	4047 3
Juchmes Montagebau S.à r.l140469	Luxcontrade14	40491
Kareta Holding S.A140469	Luxmob S.à r.l	40491
Karmi Invest S.A140471	Luxpar Eudial Management14	40491
Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l	Luxrose International S.à r.l	
Kgbdeals Luxembourg S.à r.l140450	Marigny S.A., SPF	
K-Lox140470	M. Croisé et Fils S.A	
Kollector140471	MGE Germany 3 S.à r.l	
KultOUR-Dëppen, s.à r.l140470	MGE Remscheid SiteCo S.à r.l	
Kuma Nordic Capital S.A140471	Microfinance Enhancement Facility SA, SI-	
Kysa, S.à r.l	CAV-SIF14	40494
Lamain S.A140475	Mirror PIK S.A	40494
Lamint S.A140475	Nospelt Servinvest SA14	40496
Landeck S.A	Oko Investments 2, S.à r.l	40451
L'Arinier Sàrl - SPF140470		
Le Bois du Breuil S.A140475	•	
L'Ecurie Grand'Ducale140471	-	



Harley International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.961.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145130/9.

(120191451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ILReS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 16.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145137/9.

(120191209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Immoatlas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 93.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145139/9.

(120191247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Internationale de Gestion S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.438.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145146/9.

(120191448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Immo-Confort, Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 75.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145138/10.

(120191077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kgbdeals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.060.

Extrait des décisions de l'associée unique prises en date du 29 octobre 2012

- 1. Mme Sylvie GEORGEAULT a démissionné de son mandat de gérante,
- 2. M, Alistair Stuart William SCOTT, Senior EU Tax Manager, né le 20 décembre 1972 à Bethesda (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Sterling House, Malthouse Avenue, Cardiff CF23 8RA (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 6 novembre 2012. Pour extrait sincère et conforme Pour Kgbdeals Luxembourg S. à r.l. Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012145162/16.

(120190802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Industrial Automation Process International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 06/11/2012.

Référence de publication: 2012145140/10.

(120190764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Investindustrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.485.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

Director

Référence de publication: 2012145147/11.

(120190857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Investindustrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.485.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

Director

Référence de publication: 2012145148/11.

(120191232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.863.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Oko Investments 2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.863 and having a share capital of twenty-five thousand United States dollars (USD 25,000.-), incorporated pursuant to a deed of notary Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 27 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2558 on 21 October 2011 (the Company).

The Meeting was opened with Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr JeanPaul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Aurélien Hollard, lawyer, residing in Luxembourg.



The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list; this attendance list and the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the Meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time for registration purposes;
- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive any further notice requirements;
 - that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

- 1. full restatement of the articles of association of the Company; and
- 2. miscellaneous.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

I. "Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Oko Investments 2, S.à r.I." (the Company), as a securitisation company subject to the provisions of the law of March 22, 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law) the Securitisation Law, these articles of association (the Articles), as well as any shareholders agreement entered into between the members, from time to time (the Shareholders Agreement).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate purpose.

- 3.1. The Company has as its purpose the entering into and performance of any and all securitisation transactions permitted under the Securitisation Law and to act as a securitisation vehicle for such transactions.
- 3.2. The Company may acquire or assume, directly or through another undertaking, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables (in particular non-performing credits already issued) and other assets of any kind (movable, immovable, tangible, intangible) as well as the risks relating to obligations and commitments assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, by issuing securities of any kind, the value, yield or return of which depends on such risks. The acquisition or assumption of such risks may be made by acquiring such claims, receivables and other assets by any means, guaranteeing such obligations and commitments or by the Company committing itself in any other way. The Company may also, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, assign or transfer the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.
- 3.3. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) acquire, hold and dispose of any participations, rights and interests in and obligations of Luxembourg and foreign companies, whether directly or indirectly, by any means and in any form, (ii) acquire, purchase, subscribe to, transfer, sell, and exchange securities, bonds, notes and other financial instruments of any kind (whether issued by Luxembourg or foreign mutual or other similar funds or undertakings and including exchangeable and convertible securities) as well as receivables, claims, loans or credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) manage, develop and own a portfolio of assets comprising any of the above, in accordance with the relevant issue documentation.
- 3.4. In connection with its activities as a securitisation company and within the limits of the Securitisation Law, the Company may (i) borrow in any form, enter into loan agreements, issue notes and bonds of any type, certificates, shares,



warrants and debt or equity securities of any kind, (ii) lend the proceeds of any borrowings or issues of securities to its subsidiaries or affiliated companies or any other companies, (iii) give guarantees and grant pledges, mortgages or any other type of security interests over all or some of its assets. Where the Company issues bonds, the relevant rules applicable thereto may provide for transfer restrictions, tag-along and drag-along rights which may reflect the transfer restrictions, tag-along and drag-along rights applicable to the shares mutatis mutandis, as the same may be described herein or in the Shareholders' Agreement, if any. In addition, distributions with respect to bonds may be subject to such waterfall as may be agreed by separate agreement, and in particular in the Shareholders Agreement, if any, to the extent the Shareholders are also holders of bonds.

- 3.5. With a view to facilitating or achieving its corporate purpose, the Company may enter into, execute and perform any swaps, futures, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions and use any techniques and instruments for the efficient managements of investments and the protection against credit, currency exchange, interest rate and other risks.
- 3.6. The sole manager or the board of managers may create one or more compartments, within the Company (each a Compartment), each Compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company, as further specified in these Articles.
- 3.7. More generally, the Company may engage in any activity and carry out any transaction which is or may be necessary or useful with a view to achieving its corporate purpose, the above enumeration not being restrictive in any way.
- 3.8 The claims and other assets of the Company may only be assigned or transferred in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such claims and other assets.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form having a par value of twenty-five US dollars (USD 25.-), all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.3 The share capital is divided into class A and class B shares (Class A Shares and Class B Shares). Class A Shares are reserved to D.E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C., a company incorporated under the laws of the United States, having its registered office at The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, registered under a tax identification code 20-0805088 (the Financial Investor). Class B Shares have been subscribed for by Mr Fernando Cañellas de Colmenares and Mr Pablo Martín Requena (the Strategic Partners).

Art. 6. Shares.

6.1. General

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except as provided in articles 7 and 16 below.

6.2. Indivisibility

The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

- 6.3. Transferability of Shares
- 6.3.1. Among Shareholders and in the case of a sole shareholder

Subject to the provisions set out in article 6.4., shares are transferable among shareholders in compliance with the provisions of these Articles. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

- 6.3.2. Transfer inter vivos to third parties in case of several shareholders
- (i) Transfer to third parties outside the "Group" of existing shareholders

Subject to the provisions of article 6.4., where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior unanimous consent of all shareholders given by way of written resolutions.

(ii) Transfer to "Group" companies of existing shareholders

In addition, the transfer of shares shall be free if the transfer is made to companies belonging to the same group as the shareholder, when said shareholder is a company, or to the spouse or direct descendants of the shareholder when the shareholder is a physical person. A shareholder wishing to transfer all of its shares to a company in its group must notify the other parties in writing and in advance of its intention to transfer, indicating expressly the identity of the potential



acquirer, such transfer may be subject to specific provisions as agreed from time to time in the Shareholders Agreement, if any. For the avoidance of doubt, such transfer of shares is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital, in compliance with the provisions of Luxembourg law.

(iii) Interpretation

For the purposes of this clause 6.3.2., "group" shall be understood to have the meaning attributed to it in article 42 of the Spanish Code of Commerce.

6.4. Transfer restrictions

The shareholders may not, except with the prior unanimous consent of all shareholders given by way of written resolutions, totally or partially, directly or indirectly sell or assign their holding of shares in the Company, by any title or legal business, unless:

- (i) eight years have elapsed since the execution of the total amount of the initial investment of the Strategic Partners holding Class B Shares and the total initial investment of the holder of Class A Shares (all together the Total Initial Investment); or
- (ii) the holder of Class A Shares and the Strategic Partners holding Class B Shares have recovered the entire Total Initial Investment in full (in case of the Strategic Partners holding Class B Shares, increased by 8%); or
- (iii) such sale is made to companies belonging to the same business group as the seller. For the purposes of this provision the term "Group" shall be construed with reference to article 42 of the Spanish Code of Commerce.
 - 6.5. Tag-along right in case of transfer to third parties

If the holder of Class A Shares were to propose to sell, assign or transfer all or part of its shares in the Company to third parties or companies which do not belong to the same business group, the Strategic Partners holding Class B Shares, or either of them individually, may exercise a tag-along right with respect to a number of its Shares which represent, with respect to the total number of shares which each partner holds, a percentage equal to that represented by the Shares to be transferred of the total number owned by the Financial Investor. This tag-along right shall be exercised under the following terms:

- (i) When the holder of Class A Shares wishes to transfer one or more of its shares (the Transferring Partner), it shall notify the managers at the registered office of the Company of its intention to sell, assign or transfer the shares, indicating the number and identifying the shares offered, as well as the price per share of the sale, assignment or transfer, the terms of payment and other conditions which, if any, a third party has offered the Transferring Partner, as well as the personal details of the third-party.
- (ii) Within a period of 5 calendar days counted from the day following receipt of the above notification, the managers shall notify the Strategic Partners holding Class B Shares so that they, within a further period of 20 calendar days counted from the day following the last day of the previous 5-day period, may notify the managers of their decision to exercise their tag-along right with respect to the Transferring Partner in the sale, assignment or transfer.
- (iii) This right will allow the Strategic Partners holding Class B Shares, or either of them individually, to require the Transferring Partner to obtain from the acquirer the commitment to acquire said shares at the same price and under the same terms of payment as in the sale, assignment or transfer of the shares of the Transferring Partner.
- (iv) At the end of said period of 20 days, the managers shall communicate to the holder of Class A Shares whether the Strategic Partners holding Class B Shares have decided to exercise their tag-along right under the conditions offered by the acquiring third party, indicating the number of shares finally to be transferred, which must be in the same proportion as those transferred by the Transferring Partner.
- (v) In the case that the two Strategic Partners holding Class B Shares exercise this right, the equity shares to be transferred shall be distributed by the managers of the Company among them on a pro rata basis to their holding in the Company's capital and if, since the shares are indivisible, any should remain unadjudicated, these shall be distributed between the Strategic Partners holding Class B Shares, in descending order of the size of their holding in the Company, and in the case of equal holdings, the shares shall be adjudicated by drawing lots.

6.6. Drag-along right

In the case that the holder of Class A Shares should propose to sell, assign or transfer all of its shares in the Company, and subject to further requirements as may be set out in the Shareholders Agreement, if any, then, the holder of Class A Shares shall have the right to exercise a drag-along right over all of the shares of the Strategic Partners holding Class B Shares representing, with respect to the total shares owned by such Strategic Partners, a percentage equal to the percentage represented by the transferred shares with respect to the total number of shares owned by the holder of Class A Shares.

The holder of Class A Shares shall exercise the drag-along right under the following terms:

(i) When the holder of Class A Shares wishes to sell, assign or transfer any or all of its shares, it shall notify the board of managers at the registered office of the Company of its intention to sell, assign or transfer the shares, indicating the number and identifying the shares offered, the price per share, terms of payment and other conditions which, if any, a third party has offered the Transferring Partner, as well as the personal details of said third-party.



- (ii) Within a period of 5 calendar days counted from the day following receipt of the above notification, the managers shall, in turn, notify the Strategic Partners holding Class B Shares so that they might proceed with the sale, assignment or transfer of their corresponding shares together with the Transferring Partner.
 - 6.7. Transfer mortis causa to third parties

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The fair value shall be the value of the shares in the Company calculated by the auditor of the Company's accounts in compliance with the provisions of article 189 of the Company Law. The decision of the auditors shall be final and binding.

6.8. Indirect transfers

In the case that any of the shareholders should hold its/their participation in the Company through a special purpose vehicle, said shareholder undertakes to maintain control over said special purpose vehicle. For the purposes of this clause "Control" shall be understood for these purposes to mean ownership of more than 51% of the voting rights and the effective designation of most of the representatives on the managing body thereof.

6.9. Notification requirement

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.10 Register of shareholders

A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.11. Redemption of own shares

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

- 7.1. The sole manager or the board of managers may create one or more Compartments. A Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or board of managers creating it, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company.
- 7.2. As between shareholders and creditors, a Compartment shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company (i) that have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created the Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights against or to the assets of any Compartment.
- 7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole manager or the board of managers having created a specific Compartment, no resolutions of the sole manager or the board of managers may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, including any decision to liquidate the shares relating to such Compartment, without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the sole manager or the board of managers taken in breach of this provision shall be void.
- 7.4. Any Compartment may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company.
- 7.5. Where, pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 19 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the sole manager or the board of managers resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. The Company is managed by two managers to be appointed out of a list of candidates presented to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, by the holder of Class A Shares. The sole shareholder respectively the general meeting of shareholders sets the term of their office. The managers will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s).
- 8.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.
- 8.3. Decisions of the board of managers shall be taken by the joint and several managers in accordance with the provisions of these Articles and the the Shareholders Agreement, if any.
- 8.4. The managers of the Company shall inform the shareholders regularly of Company affairs, providing them will all of the information at their disposal and which may be necessary in order to comply with the requirements of any Shareholders Agreement.



8.5. The managers are entitled to a remuneration, which may be agreed upon in further details in the Shareholders Agreement, if any.

Art. 9. Powers of the board of managers.

- 9.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law, the Articles or the Shareholders Agreement (if any) fall within the competence of the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - 9.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of managers.

Art. 10. Procedure.

- 10.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.
- 10.3. No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.
- 10.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.
- 10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- 10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- 10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

10.8. Reserved Matters

Where any decision with respect to the matters listed below shall be taken by the board of managers, the board shall first inform the shareholders of such upcoming decision. In the event that at least one Strategic Partner holding Class B Shares informs the board of managers that it is not in favour of the board of managers' proposed decision with respect to any of the items below, then the board of managers shall refrain from executing such proposed decision:

- (i) The total or partial sale, assignment or transfer of the portfolio of the non performing credits (NPL Portfolio) held by the Company.
- (ii) Regardless of subsequent agreements, any extraordinary expense, investment or debt which exceeds the amount of €75,000 per annum, either on its own or in accumulation with others in the same financial year.
- (iii) Decisions related to the finalization and modification of the conditions of the service provision contracts related to the NPL Portfolio and the management contract to be entered into by the Company.
- (iv) The Company may take any decision or perform any action provided that it does not lead to the reduction of the percentage of the share capital held by the Strategic Partners holding Class B Shares, and the consent of at least one of them shall be required if it is affected.
 - (v) The acquisition, disposal or amortization of company equity or the grant of options over same (Treasury Stock).
- (vi) The grant of loans or other funding of over €75,000, except those operations whose purpose is the funding of working capital.
- (vii) The constitution of mortgages, pledges or other encumbrances or liens affecting assets or the constitution of bonds in favour of third parties. Pledge operations over work in progress which are required by the financing of the ordinary activity of the Company are excluded, as is the constitution of any pledge or other encumbrance or lien on shares of the Company, and requests for bonds in order to participate in public tenders.
- (viii) The signing, termination or modification of labour or trade contracts with the directors and managers, except those which are necessary in order to comply with applicable law or which are recommendable.
- (ix) The grant of joint or several powers which affect any of the matters contained in this article 10.8., without prejudice to those existing on the date of closure and reviewed during the period of diligence.
- (x) The adoption of policies to create, acquire or dispose of companies, joint ventures or any other entity, relationship or contract of a similar or analogous nature; the disposal by any means permitted by law or the encumbrance of shares or holdings in the Company or its subsidiaries.



Art. 11. Representation.

- 11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.
- 11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 12. Liability of the managers.** The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Company Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers, Voting rights and Reserved matters.

- 13.1. Where the Company has a sole shareholder, the sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.
- 13.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.
 - 13.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.
- 13.4. The general meeting of shareholders shall deliberate on and take its decisions in accordance with the provisions of Company Law, Securitisation Law, these Articles and the Shareholders Agreement, if any.
- 13.5. Resolutions of the general meeting of shareholders in relation to the matters below (Reserved Matters) shall require the favourable vote of the holder of the Class A Shares and of at least one of the Strategic Partners holding Class B Shares, subject to any additional majority requirements as provided for in the Company Law and these Articles:
 - (i) The increase of the share capital of the Company.
 - (ii) The increase of the share capital of the Company through non-monetary contributions.
 - (iii) The reduction of the share capital of the Company.
 - (iv) Transformation, merger, demerger, dissolution and liquidation.
- (v) The appointment, renovation or revocation by the board of managers of the auditor of the Company, unless an auditor belonging to the Big Four (Ernst & Young, Deloitte, PwC and KPMG) is appointed, renewed or revoked.
 - (vi) The distribution of dividends other than as established in the Shareholders Agreement, if any.
 - 13.6. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each share entitles to one vote.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting procedures.

- 14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.
- 14.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.
 - 14.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.
- 14.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.
- 14.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.
- 14.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- 14.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three quarters (3/4) of the share capital, provided that any amendment requires the affirmative vote of the holder of Class A Shares and of at least one Strategic Partner holding Class B Shares.
- 14.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. General meetings of shareholders relating to a specific Compartment.

15.1. The shareholders of the Company relating to a specific Compartment may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.



- 15.2. The shareholders relating to other Compartments or the shareholders relating to the Company and not related to a specific Compartment may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.
- 15.3. The provisions of article 13 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of shareholders relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of shareholders of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the shares relating to such Compartment.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Financial year and Annual general meeting of shareholders.

- 16.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.
- 16.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
- 16.3. On separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Company Law), the board of managers shall determine at the end of each financial year, the result of each Compartment in accordance with the following:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Company Law.

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Compartments of the Company on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment or other reasonable manner determined by the board of managers.

- 16.4. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.
- 16.5. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.
- 16.6. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

17.1. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the board of managers subject to article 13.5 hereof, in accordance with the Securitisation Law and the accounting principles applicable in Luxembourg. Any discrepancy or difference in the interpretation of these accounting principles shall be resolved by the auditor of the Company.

The board of managers shall determine the number, the remuneration and the term of office of the independent auditors.

Art. 18. Allocation of Profits.

- 18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Company Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.
- 18.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward, taking into account legal restrictions and the Shareholders Agreement, if any.
 - 18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;



- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

- 19.1. The Company may be dissolved at any time after the eighth anniversary of the initial investment of the holder of Class A Shares by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders adopted by the affirmative vote of the majority of the shareholders of the Company representing three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 19.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. Special provisions

Art. 20. Article 64 of the Securitisation Law.

- 20.1. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to petition for the bankruptcy of the Company and not to request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.
- 20.2. Any shareholder in, any investor in, any creditor of, and any person entering into a contractual relationship with, the Company agrees not to seize any assets of the Company, irrespective of whether or not such assets belong to the Compartment in respect of which the shareholder, the investor, the creditor or such other party has invested in or has contractual rights against the Company or another Compartment.

VIII. General provisions

Art. 21. Right to Information.

- 21.1. Shareholders are entitled to be provided with information related to the Company in compliance with the provisions of Luxembourg laws and regulations, these Articles and the Shareholders Agreement, if any.
- 21.2. The shareholders may, with reasonable advance notice, request any information from the managers relating to the books, registers, accounts, lists of other financial documents of the Company.

Art. 22. Miscellaneous.

- 22.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.
- 22.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.
- 22.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.
- 22.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Securitisation Law and the Company Law and, subject to any non-waivable provisions of the Company Law, any Shareholders Agreement."

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing, signed together with the notary the present original deed.



Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de Oko Investments 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.863 et ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000,-), constituée conformément à un acte passé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2011 sous le numéro 2558 (la Société).

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire M. Jean-Paul Schmit, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur M. Aurélien Hollard, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'établir que:

- les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations des associés représentés, signées par les associés, les membres du bureau ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrés en même temps;
- selon la liste de présence, l'intégralité du capital social est présent ou représenté et tous les associés présents ou représentés et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut être tenue sans avoir à justifier de l'envoi de convocations;
- la présente Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour;

Ordre du jour

- 1. refonte complète des statuts de la Société; et
- 2. divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris la décision suivante à l'unanimité:

Résolution unique

L'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

I. «Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «Oko Investments 2, S.à r.l.» (la Société), en tant que société de titrisation soumise aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et, en particulier, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), la Loi sur la Titrisation, les statuts de la Société (les Statuts), ainsi que tout pacte d'associés conclu entre les membres, de temps à autre (le Pacte d'Associés).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une résolution du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut encore être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces évènements pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la réalisation et l'exécution de tout type d'opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et d'agir en tant que véhicule de titrisation pour ces transactions.
- 3.2. La Société peut prendre ou accepter, directement ou au travers d'une autre entreprise, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, de créances recouvrables (en particulier les créances non-performantes déjà émises), et de toute sorte d'actif (mobilier, immobilier, corporel, incorporel), ainsi que les risques liés aux obligations et engagements supportés par des tiers ou en relation avec tout ou partie des activités de tiers, par l'émission de titres de



tout type, dont le montant, le produit et le remboursement font dépendre de tels risques. La prise ou l'acceptation de tels risques peuvent être effectuées en acquérant des créances, créances recouvrables, et autres actifs par tout moyen, garantissant de tels obligations et engagements, ou par la Société s'engageant elle-même de toute autre manière. La Société pourra également, dans les limites prévues par la loi et par les présents statuts, céder ou transférer les créances et autres biens qu'elle détient, dans une ou plusieurs opérations ou de façon continue.

- 3.3. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) acquérir, détenir et disposer de toutes participations, tous droits, tous intérêts et obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères, tant directement qu'indirectement, par tous moyens et sous toutes formes, (ii) acquérir, acheter, souscrire à, céder, vendre, et échanger des titres, obligations, bons et tout autre instrument financier de tout type (tant émis par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers que par d'autres fonds ou entreprises similaires et incluant des titres échangeables et convertibles), ainsi que des créances recouvrables, créances, prêts ou facilités de crédits et des conventions ou contrats y afférents, et (iii) gérer, développer et posséder un portefeuille d'actifs comprenant tout ce qui précède, conformément à la documentation publiée pertinente.
- 3.4. En relation avec ses activités propres à celles d'une société de titrisation et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, la Société peut (i) emprunter sous quelque forme que ce soit, contracter tout contrat de prêt, émettre obligations et bons de tout type, certificats, actions, warrants et dettes ou tout type de titres de participation, (ii) prêter les produits résultant de tous emprunts ou émettre des titres participatifs en faveur de ses filiales, ses sociétés affiliées, ou de toute autre société, (iii) consentir des garanties, nantir, accorder des hypothèques ou tout autre type de sûretés réelles sur tout ou partie de ses actifs. Lorsque la Société émet des obligations, les règles pertinentes qui leur sont applicables peuvent fournir des restrictions de cession, des droits de sortie conjointe et d'obligation de sortie conjointe qui peuvent refléter les restrictions de cession, des droits de sortie conjointe et d'obligation de sortie conjointe applicables mutatis mutandis aux parts sociales, tel que cela puisse être décrit dans les présentes ou dans le Pacte d'Associés, le cas échéant. En outre, les distributions en rapport avec les obligations peuvent être soumises à un seuil convenu dans un accord séparé, et en particulier dans le Pacte d'Associés, le cas échéant, dans la mesure où les Associés sont également détenteurs d'obligations.
- 3.5. En vue de réaliser son objet social ou de faciliter son accomplissement, la Société peut contracter, exécuter et réaliser tout swaps, instruments à terme (futures), produits dérivés, options, rachats, prêt-emprunts de titres et toutes opérations similaires, et employer toutes les techniques et instruments à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux opérations de crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et contre tous les autres risques.
- 3.6. Le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments, au sein de la Société (chacun un Compartiment), chaque compartiment correspondant à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, conformément à ce qu'il est prévu ci-après dans les présents Statuts.
- 3.7. La Société peut d'une façon générale s'impliquer dans toute activité et effectuer toutes les opérations qui sont ou peuvent être utiles à la réalisation de son objet social, l'énumération ci-dessus n'étant en aucune façon restrictive.
- 3.8. Les créances et autres biens de la Société peuvent uniquement être cédés ou transférés conformément aux termes des titres émis pour financer l'acquisition de ces créances et autres biens.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, de suspension des droits civiques, d'incapacité, d'insolvabilité, de banqueroute ou autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-), toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 5.3. Le capital social est divisé en parts sociales de catégorie A et de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B). Les Parts Sociales de Catégorie A sont réservées à D.E. Shaw Oculus Portfolios, L.L.C., une société constituée selon les lois des Etats-Unis, ayant son siège social au The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, immatriculée sous un code d'identification fiscale 20-0805088 (l'Investisseur Financier). Les Parts Sociales de Catégorie B ont été souscrites par M. Fernando Cañellas de Colmenares et M. Pablo Martín Requena (les Associés Stratégiques).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Général

Sans préjudice des articles 7 et 16 ci-après, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.



6.2. Indivisibilité

Les parts sociales sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.

- 6.3. Cessibilité des Parts Sociales
- 6.3.1 Entre les Associés et dans le cas d'un associé unique

Sous réserve des dispositions énoncées à l'article 6.4., les parts sociales sont cessibles entre associés conformément aux dispositions des présents Statuts.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

- 6.3.2 Cession entre vifs à des tiers en cas de plusieurs associés
- (i) Cession à des tiers en dehors du «Groupe» des associés existants

Sous réserve des dispositions de l'article 6.4, lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (entre vifs) à des tiers est soumise à l'accord unanime de tous les associés donné à titre de résolutions écrites.

(ii) Cession au «Groupe» de sociétés des associés existants

En outre, la cession de parts sociales doit être libre si la cession est faite à des sociétés appartenant au même groupe que l'associé, quand ledit associé est une société, ou au conjoint ou descendants directs de l'associé quand l'associé est une personne physique. Un associé souhaitant céder toutes ses parts sociales à une société appartenant à son groupe doit notifier par écrit et à l'avance les autres parties de son intention de céder, en indiquant expressément l'identité de l'acquéreur potentiel, telle cession pouvant être soumise à des dispositions spécifiques convenues de temps à autre dans le Pacte d'Associés, le cas échéant. Afin d'éviter tout doute, une telle cession de parts sociales est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois.

(iii) Interprétation

Aux fins de cette clause 6.3.2., le terme "groupe" doit être compris dans le sens qui lui est attribué dans l'article 42 du code de commerce espagnol.

6.4. Restrictions de cession

A l'exception d'un accord préalable unanime de tous les associés donné à titre de résolutions écrites, les associés ne peuvent, en totalité ou partiellement, directement ou indirectement, vendre ou céder leur détention de parts sociales dans la Société, par tout titre ou toute affaire juridique, à moins que:

- (i) huit années se soient écoulées depuis l'exécution du montant total de l'investissement initial des Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B et de l'investissement initial total du détenteur de Parts Sociales de Catégorie A (ensemble l'Investissement Initial Total); ou
- (ii) le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B aient récupérés la totalité de l'Investissement Initial Total (dans le cas d'Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, augmenté de 8%); ou
- (iii) ladite vente soit faite aux sociétés appartenant au même groupe de sociétés que le vendeur. Aux fins de cette disposition, le terme «Groupe» doit être interprété en référence à l'article 42 du code de commerce espagnol.
 - 6.5. Droit de sortie conjointe dans le cas de cession à des tiers

Si le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A proposait de vendre, céder ou transférer tout ou partie de ses parts sociales dans la Société à des tiers ou des sociétés qui n'appartiennent pas au même groupe de sociétés, les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, ou l'un d'entre eux individuellement, peut exercer un droit de sortie conjointe sur un nombre de ses Parts Sociales qui représentent, par rapport à la totalité des parts sociales que chaque associé détient, un pourcentage égal à ce qui est représenté par les Parts Sociales à céder du nombre total détenu par l'Investisseur Financier. Ce droit de sortie conjointe devra être exercé dans les conditions suivantes:

- (i) Lorsque le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A souhaite transférer une ou plusieurs de ses parts sociales (L'Associé Cédant), il devra notifier les gérants au siège social de la Société de son intention de vendre, céder ou transférer les parts sociales, en indiquant le nombre et en identifiant les parts sociales offertes, ainsi que le prix par part sociale de la vente, cession ou transfert, les modalités de paiement et autres conditions que, le cas échéant, le tiers a offert à l'Associé Cédant, ainsi que les détails personnels du tiers.
- (ii) Dans un délai de 5 jours calendaires à compter du jour suivant la réception de la notification mentionnée ci-dessus, les gérants devront notifier les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B afin qu'ils puissent notifier les gérants, dans un délai supplémentaire de 20 jours calendaires à compter à partir du jour suivant le dernier jour du précédent délai de 5 jours, de leur décision d'exercer leur droit de sortie conjointe en rapport avec l'Associé Cédant à la vente, cession ou transfert.
- (iii) Ce droit permettra aux Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, ou l'un d'entre eux individuellement, d'exiger à l'Associé Cédant d'obtenir de l'acquéreur un engagement d'acquérir lesdites parts sociales au même prix et sous les mêmes modalités de paiement qu'à la vente, cession ou transfert de parts sociales de l'Associé Cédant.
- (iv) A la fin dudit délai de 20 jours, les gérants devront communiquer au détenteur de Parts Sociales de Catégorie A si les Associés Stratégiques détenant les Parts Sociales de Catégorie B ont décidé d'exercer leur droit de sortie conjointe



sous les mêmes modalités offertes par le tiers acquéreur, en indiquant le nombre de parts sociales à céder, qui doivent être dans la même proportion que celles transférées par l'Associé Cédant.

(v) Dans le cas où les deux Associés Stratégiques détenant les Parts Sociales de Catégorie B exercent ce droit, les titres de participation à céder seront distribués par les gérants de la Société entre eux au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société et si, étant donné que les parts sociales sont indivisibles, des parts sociales étaient à rester, elles seront distribuées entre les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, dans un ordre décroissant de l'importance de leur participation dans la Société, et dans le cas de participation égale, les parts sociales seront octroyées par tirage au sort.

6.6 Droit d'obligation de sortie conjointe

Dans le cas où le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A proposait de vendre, céder ou transférer toutes ses parts sociales dans la Société, et sous réserve d'exigences supplémentaires telles qu'énoncées dans le Pacte d'Associés, le cas échéant, le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A pourra exercer un droit d'obligation de sortie conjointe sur toutes les parts sociales des Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B représentant, par rapport à la totalité des parts sociales détenues par les Associés Stratégiques, un pourcentage égal au pourcentage représenté par les parts sociales cédées en rapport avec la totalité du nombre de parts sociales détenues par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A.

Le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A exercera le droit d'obligation de sortie conjointe sous les conditions suivantes:

- (i) Lorsque le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A souhaite vendre, céder ou transférer une ou plusieurs parts sociales, il devra notifier le conseil de gérance de son intention de vendre, céder ou transférer les parts sociales au siège social de la Société, en indiquant le nombre et en identifiant les parts sociales offertes, le prix par part sociale, les modalités de paiement ainsi que d'autre modalités que, le cas échéant, le tiers a offert à l'Associé Cédant, ainsi que les détails personnels dudit tiers.
- (ii) Dans un délai de 5 jours calendaires à compter du jour suivant la réception de la notification mentionnée ci-dessus, les gérants devront, à leur tour, notifier les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B afin qu'ils puissent procéder avec l'Associé Cédant à la vente, cession ou transfert de leurs parts sociales correspondantes.
 - 6.7. Cession à des tiers pour cause de décès

La cession de parts sociales à des tiers pour cause de décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants.

La juste valeur marchande est la valeur des parts sociales de la Société calculée par l'auditeur des comptes de la Société conformément aux modalités de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés. La décision des auditeurs sera finale et exécutoire.

6.8. Cessions indirectes

Dans le cas où tout associé devait tenir sa/leur participation dans la Société par l'intermédiaire d'un special purpose vehicle, ledit associé s'engage à maintenir le contrôle sur ledit special purpose vehicle. Aux fins de cette présente clause, le terme «Contrôle» doit être compris comme une détention de plus de 51% des droits de vote et la désignation effective de la plupart des représentants de celle-ci sur l'organe de direction.

6.9. Obligation de notification

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.10. Registre des associés

Un registre des associés sera tenu au siège social et pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.11. Rachat par la Société de ses propres parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition qu'elle ait suffisamment de réserves disponibles à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

- 7.1. Le gérant unique ou le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments. Chaque Compartiment, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance créant de tels Compartiments, doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société.
- 7.2. Entre associés et créanciers, un Compartiment doit être considéré comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société qui (i) ont, au moment de leur naissance, été affectés à un Compartiment ou (ii) sont apparus avec la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique du conseil de gérance ayant créé le Compartiment, strictement limités à l'actif de ce Compartiment et l'actif de ce Compartiment doit être seulement disponible pour les besoins desdits associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas affectés à un Compartiment spécifique ne peuvent revendiquer les droits attachés à l'actif d'un Compartiment.
- 7.3. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance ayant créé un Compartiment spécifique, aucune résolution du gérant unique ou du conseil de gérance ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des



associés ou des créanciers, lesquels droits se rattachent à un tel Compartiment, y compris toute décision de liquider les parts sociales rattachées à ce Compartiment, sans l'accord préalable des associés ou créanciers dont les droits se rattachent au Compartiment concerné. Toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance en violation de cet article sera nulle.

- 7.4 Chaque Compartiment peut être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la société elle-même.
- 7.5. Conformément à l'article 7.3. supra, dans les cas où l'accord préalable des associés d'un compartiment spécifique est requis, la plupart des exigences exposées à l'article 19 ci-après est applicable. Dans les cas où l'accord préalable des créanciers d'un compartiment spécifique est requis, les exigences de majorité exposées soit dans la résolution du gérant unique ou du conseil de gérance créant ce Compartiment, soit dans les documents se rapportant aux titres de ce Compartiment, sont applicables.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Conseil de Gérance.

- 8.1. La Société est gérée par deux gérants à nommer d'une liste de candidats présentée à l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, ou selon le cas, par le détenteur de Parts Sociales de Catégorie A. L'associé unique, respectivement l'assemblée générale des associés, détermine la durée de leur mandat. Les gérants formeront un conseil de gérance. Le (s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associés.
- 8.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.
- 8.3. Les décisions du conseil de gérance seront prises par les gérants solidairement responsables en conformité avec les dispositions de ces présents Statuts et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
- 8.4. Les gérants de la Société informeront régulièrement les associés des affaires de la Société, en leur fournissant toutes les informations à leur disposition et qui peuvent être nécessaires afin de se conformer aux exigences de tout Pacte d'Associés.
- 8.5. Les gérants ont droit à une rémunération qui peut être convenue dans le Pacte d'Associés dans de plus amples détails, le cas échéant.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés, les Statuts ou le Pacte d'Associés (le cas échéant) à un ou plusieurs associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- 9.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le conseil de gérance.

Art. 10. Procédure.

- 10.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 10.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingtquatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 10.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant, soit après une réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux heures et au lieu indiqués dans un agenda adopté au préalable par le conseil de gérance.
- 10.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin que ce dernier le représente à toute réunion du conseil de gérance.
- 10.5. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présent ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans un procès verbal, qui sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 10.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- 10.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées et engageront la Société de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.



10.8. Sujets Réservés

Lorsqu'une décision en rapport avec les sujets énoncés ci-dessous doit être prise par le conseil de gérance, le conseil devra tout d'abord informer les associés d'une telle décision à venir. Dans l'hypothèse où au moins un Associé Stratégique détenant des Parts Sociales de Catégorie B informe le conseil de gérance qu'il n'est pas en accord avec la décision proposée par le conseil de gérance concernant un des points ci-dessous, le conseil de gérance devra alors s'abstenir d'exécuter ladite décision proposée:

- (i) La vente totale ou partielle, la cession ou le transfert de portefeuille de créances non-performantes (Portefeuille NPL) détenu par la Société.
- (ii) Quelque soient les accords subséquents, toute dépense extraordinaire, tout investissement ou toute dette qui excède le montant de €75.000 par an, soit de manière individuelle soit de manière accumulée avec d'autres dépenses au cours du même exercice social.
- (iii) Les décisions en relation avec la finalisation et la modification de conditions des contrats de prestation de services liés au Portefeuille NPL et le contrat de gestion conclu par la Société.
- (iv) La Société peut prendre toute décision ou effectuer toute action pour autant que cela n'entraine pas une diminution du pourcentage du capital social détenu par les Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, et l'agrément d'au moins l'un d'entre eux sera requis si celui-ci est concerné.
- (v) L'acquisition, la cession, l'amortissement du capital de société ou l'octroi d'options sur le même capital (Treasury Stock).
- (vi) L'octroi de prêts ou autre financement de plus de €75.000, excepté les opérations dont l'objectif est le financement du fonds de roulement.
- (vii) La constitution de prêts hypothécaires, de gages, ou autres charges ou nantissements affectant les actifs ou la constitution d'obligations en faveur de tiers. Les opérations de gage sur le travail en cours exigées par le financement de l'activité ordinaire de la Société sont exclues, tout comme la constitution de tout gage ou autre charge ou nantissement sur les parts sociales de la Société, ainsi que les demandes d'obligations dans l'objectif de participer à des appels d'offre publique.
- (viii) La signature, la rupture ou la modification de contrats de travail ou de contrats commerciaux avec les administrateurs et gérants, excepté ceux qui sont nécessaires afin de se conformer à la loi applicable ou qui sont conseillés.
- (ix) L'octroi de pouvoirs conjoints ou séparés qui affectent les sujets contenus dans cet article 10.8., sans préjudice de ceux existant à la date de clôture et examinés pendant la période de diligence.
- (x) L'adoption de politiques visant à créer, acquérir ou céder des sociétés, des co-entreprises ou tout autre entité, partenariat ou contrat de nature analogue ou similaire; la cession par tout moyen autorisée par la loi ou la charge de parts sociales ou de participations dans la Société ou dans ses filiales.

Art. 11. Représentation.

- 11.1. La Société sera engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de tout gérant de la Société.
- 11.2. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature unique de toute (s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs, Droits de vote et Sujets réservés.

- 13.1. Lorsque la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi sur les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique doivent être inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.
- 13.2. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.
- 13.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées lors d'assemblées générales extraordinaires des associés.
- 13.4. L'assemblée générale des associés délibère et prend ses décisions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, la Loi sur la Titrisation, les présents Statuts ainsi que le Pacte d'Associés, le cas échéant.
- 13.5. Les résolutions de l'assemblée générale des associés en rapport avec les sujets ci-dessous (les Sujets Réservés) requièrent le vote favorable du détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et d'au moins un des Associés Stratégiques détenant des Parts Sociales de Catégorie B, cela étant soumis à toute autre exigence de majorité supplémentaire telle que prévue dans la Loi sur les Sociétés et dans ces présents Statuts:



- (i) L'augmentation du capital social de la Société.
- (ii) L'augmentation du capital social de la Société par le biais d'apports non monétaires.
- (iii) La réduction du capital social de la Société.
- (iv) Transformation, fusion, scission, dissolution et liquidation.
- (v) La nomination, le remplacement ou la révocation par le conseil de gérance de l'auditeur de la Société, à moins qu'un auditeur appartenant au Big Four (Ernst & Young, Deloitte, PwC et KPMG) soit nommé, remplacé ou révoqué.
 - (vi) La distribution de dividendes autre que ce qui est prévu dans le Pacte d'Associés, le cas échéant.
- 13.6. Chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de votes.

- 14.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés sur demande émanant des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 14.2. Il sera donné à tous les associés une convocation écrite de toute assemblée générale des associés au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation de la réunion.
 - 14.3. Les assemblées générales extraordinaires des associés seront tenues au lieu et heure indiqués dans la convocation.
- 14.4. L'assemblée générale des associés pourra être tenue sans convocation préalable, si tous les associés sont présents ou représentés et considèrent qu'ils ont été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion.
- 14.5. Un associé peut donner une procuration à une autre personne (qui ne doit pas nécessairement être associé) afin que cette dernière le représente à toute assemblée générale des associés.
- 14.6. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par une lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 14.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord de la majorité (en nombre) des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, à condition que toute modification nécessite le vote affirmatif du détenteur de Parts Sociales de Catégorie A et d'au moins un Associé Stratégique détenant des Parts Sociales de Catégorie B.
- 14.8. Tout changement de nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société nécessitent l'accord unanime des associés.

Art. 15. Assemblée générale des associés rattachés à un Compartiment déterminé.

- 15.1. Les associés de la Société rattachés à un Compartiment déterminé de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions exclusivement liées à ce Compartiment.
- 15.2. Les associés rattachés aux autres Compartiments de la Société ou les associés rattachés à la Société et qui ne sont pas rattachés à un Compartiment déterminé pourront participer à ces assemblées générales, mais ne pourront pas voter.
- 15.3. Les dispositions de l'article 13 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales des associés rattachés à un Compartiment déterminé. Les décisions affectant les droits des associés rattachés à un Compartiment déterminé ou décidant de la liquidation d'un tel Compartiment sont soumises à l'approbation des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des parts sociales de ce Compartiment.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Les comptes annuels et Assemblée générale des associés.

- 16.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 16.2. Chaque année, le conseil de gérance doit préparer un bilan et les compte des pertes et profits, ainsi qu'un inventaire reprenant les valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (le cas échéant) et des associés à l'égard des tiers.
- 16.3. Sur des comptes séparés, (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés), le conseil de gérance déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat pour chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit relatifs au Compartiment concerné (y compris les plus-values, les bonis de liquidation, les distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).



Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés.

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments de la Société proportionnellement aux parts émises dans chaque Compartiment ou seront affectés autrement, de manière raisonnable, suivant décision du conseil de gérance.

- 16.4. Chaque associé peut examiner l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes, le cas échéant, au siège social de la Société. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du/des commissaires aux comptes ne peuvent être examinés par les associés que pendant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée en vue d'approuver ces documents.
- 16.5. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.00, à condition que ce jour soit un jour ouvrable à Luxembourg. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 16.6. S'il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle se tiendra à l'endroit et l'heure indiquée dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des pertes et profits sera approuvé par résolution circulaire ou lors de l'assemblée générale annuelle endéans les six (6) mois à partir de la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseur d'entreprises.

- 17.1. Les comptes de la Société seront audités par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) désigné par le conseil de gérance, sous réserve de l'article 13.5 des présentes, conformément à la Loi sur la Titrisation et aux principes comptables en vigueur au Luxembourg. Toute divergence ou différence dans l'interprétation de ces principes comptables devra être résolue par l'auditeur de la Société
- 17.2. Le conseil de gérance déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat de chaque réviseur d'entreprise.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

- 18.1. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société seront prélevés et affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 18.2. L'assemblée générale des associés déterminera les modalités de règlement du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra affecter ce solde au paiement d'un dividende, transférer ce solde sur un compte de réserves ou le reporter, en prenant en compte les restrictions légales et le Pacte d'Associés, le cas échéant.
 - 18.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont dressés par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires démontrent que des profits et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en prenant en compte les actifs de la société; et
- (v) lorsque les dividendes intérimaires distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

- 19.1 La Société pourra être dissoute à tout moment après le huitième anniversaire de l'investissement initial du détenteur de Parts Sociales de Catégorie A par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le vote affirmatif de la majorité des associés de la Société représentant les trois quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin d'assurer la liquidation et fixera leurs nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 19.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux.



VII. Dispositions spéciales

Art. 20. Article 64 de la Loi sur la Titrisation.

- 20.1. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne pas assigner en faillite la Société et de ne pas requérir l'ouverture de toute autre procédure collective ou procédure de réorganisation contre la Société.
- 20.2. Tout associé de, tout investisseur dans, tout créancier de, et toute personne entrant en relation contractuelle avec, la Société, accepte de ne faire saisir aucun actif de la Société, sans qu'il y ait lieu de distinguer si cet actif appartient au Compartiment dans lequel l'associé, l'investisseur ou le créancier ou cette autre partie a investi ou a des droits contractuels contre la Société ou un autre Compartiment.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Droit à l'information.

- 21.1. Les associés ont le droit de recevoir des informations relatives à la Société conformément aux dispositions des lois et des réglementations luxembourgeoises, de ces présents Statuts et du Pacte d'Associés, le cas échéant.
- 21.2. Les associés peuvent, moyennant un préavis raisonnable, demander aux gérants toute information en relation avec les livres, registres, comptes, listes ou autres documents financiers de la Société.

Art. 22. Divers.

- 22.1. Les convocations et communications sont faites, ou il y est renoncé, et les résolutions circulaires sont prouvées par écrit, par télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique généralement accepté.
- 22.2. Les procurations sont données par l'un quelconque des moyens décrits ci-dessus. Les procurations concernant les réunions du conseil de gérance peuvent également être données selon toutes conditions que le conseil de gérance acceptera.
- 22.3. Les signatures peuvent être manuscrites ou électroniques, pourvu que les signatures sous forme électronique remplissent toutes les exigences légales pour être considérées comme équivalentes aux signatures manuscrites.
- 22.4. Tous les points non expressément prévus par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi sur les Sociétés, et, sous réserve de toute disposition impérative de la Loi sur les Sociétés, avec tout Pacte d'Associés.»

Estimation de frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le présent acte a été lu aux comparants, et signé par ces derniers avec le notaire instrumentant.

Signé: Hollard, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49054. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145241/958.

(120191357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

IT Linguistics Institute, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour IT Linguistics Institute, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012145154/11.

(120191052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145151/9.

(120191434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Iris Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 183, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 76.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145152/10.

(120191076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

ISO-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 122.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145153/10.

(120191032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour Kareta Holding S.A.

Représenté par: M Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2012145164/13.

(120191376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Juchmes Montagebau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.474.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 06.11.2012.

Référence de publication: 2012145158/10.

(120191150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



K-Lox, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 128.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145159/10.

(120191061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Jet Engine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012145157/10.

(120191126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Keyroy-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145161/10.

(120191465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

KultOUR-Dëppen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 5, Um Haeregaart.

R.C.S. Luxembourg B 149.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145163/10.

(120191033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

L'Arinier Sàrl - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.196.

Il résulte de la résolution de la gérante de la société L'Arinier SARL-SPF en date du 31 mai 2012 que les parts sociales de la société se composent désormais de la manière suivante:

- Madame JACOBS VAN MERLEN Anne Isabelle possède 3 parts en pleine propriété et 11.997 parts en usufruit
- Madame DE LANTSHEERE Marie possède 11.997 parts en nue-propriété

Le 31 mai 2012.

L'Arinier SARL - SPF

Référence de publication: 2012145169/13.

(120191233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



Karmi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 101.127.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012145165/10.

(120191457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kollector, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145166/9.

(120190813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

L'Ecurie Grand'Ducale, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 9A, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5 novembre 2012

- Il a été décidé de révoquer Monsieur Philippe Roudier, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg 9A, rue Aldringen, de sa fonction d'administrateur de la société.
- Il a été décidé de nommer Monsieur ILIAS FRUTOS, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg 9A, rue Aldringen, à la fonction d'administrateur de la société pour la durée du mandant restant courir, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour le conseil d'Administration

Référence de publication: 2012145170/15.

(120191463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kuma Nordic Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 161.243.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145167/9.

(120191450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Kysa, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21A, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 100.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145168/10.

(120191320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145171/10.

(120190893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

L'Ounado Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 115.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145172/10.

(120191155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

LeverageSource Holdings Series III (Lux) Sà. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.578,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.478.

En date du 25 octobre 2012, l'associé unique Leverage Source Holdings, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Etats-Unis, a cédé la totalité de ses 19.578 parts sociales à Sand Holdings (LSIII) S.à r.l., avec siège social au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Sand Holdings (LSIII) S.à r.l., précité, avec 19.578 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145173/14.

(120191432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Lingohr, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.002.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 30 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012145174/13.

(120191474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Little Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2012145176/14.

(120190819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Logistic Investment S.à r.l.

United International Management S.A. Référence de publication: 2012145177/11.

(120191105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

 $Luxembourg, \ le\ 7\ novembre\ 2012.$

Référence de publication: 2012145179/10.

(120191300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

LMB Sàrl, Société à responsabilité limitée,

(anc. Le Marchand de Bonheur Sàrl).

Siège social: L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 100.698.

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Laurent NAREJOS, employé privé, né le 26 juin 1969 à Toulouse (France), demeurant à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.
- I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société "LE MARCHAND DE BONHEUR Sàrl", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-Unis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.698, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 6 juillet 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par Monsieur Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 821 du 21 avril 2010 (ci-après la "Société").
- II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, prénommé.
- III. L'associé unique, pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:



Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination sociale de "LE MARCHAND DE BONHEUR Sàrl" en "LMB SARL";
- 2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;
- 3. Transfert du siège social de L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-Unis à L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare;
- 4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
- 5. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de "LE MARCHAND DE BONHEUR Sàrl" en "LMB SARL".

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décided de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 4. La Société prend la dénomination de "LMB SARL"."

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1477 Luxembourg, 39, rue des Etats-Unis, à l'adresse suivante: L-4460 Belvaux, 266, rue de la Gare.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Sanem.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. NAREJOS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12926. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145188/61.

(120190887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxury Holding of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 156.650.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145182/11.

(120190738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



Lamain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 137.482.

Rectificatif du dépôt du 24/07/2012 (no L120127570)

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juillet 2011, aucune erreur matérielle n'a eu lieu, le commissaire aux comptes étant bien SERVICAC S.àr.l, société ayant son siège social 9bis rue Basse, L-4963 Clemency.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAMAIN S.A.

Référence de publication: 2012145183/13.

(120190973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Lamint S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.462.

Le Bilan complet consolidé au 31 décembre 2011 de Lamberti S.p.A. en tant que maison mère de Lamint S.A.

sur le dossier de Lamint S.A. en vertu de l'art. 314(1) de la loi du 10 août 1915 et telle que modifiée par la suite a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAMINT S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012145184/14.

(120190755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Landeck S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 45.173.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012145185/14.

(120191391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Le Bilan au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145187/10.

(120191219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



Liexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 44.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145189/10.

(120190958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Overlander Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.531.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Overlander Funding, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 171.531 (hereinafter the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 13 September 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 16 October 2012 number 2562. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Pierre-Alexandre DEGEHET, attorney-at-law, residing in Howald.

The chairman appointed as secretary Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, residing in Howald.

The meeting elected as scrutineer Marie CASANOVA, lawyer, residing in Howald.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II. It appears from the attendance list that all the fourteen thousand and two hundred (14,200) shares having a voting right are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

- 1) Creation of a new class of shares of the Company (hereinafter the Class A1 Shares), by conversion of twelve thousand and five hundred (12,500) existing shares of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A1 Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class A1 Shares and allocation of the new Class A1 Shares to Overlander Holdings in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class A1 Share for one (1) existing share.
- 2) Creation of a new class of shares of the Company (hereinafter the Class A2 Shares), by conversion of one thousand (1,000) existing shares of one euro (EUR 1each, into one thousand (1,000) Class A2 Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class A2 Shares and allocation of the new Class A2 Shares to Overlander Holdings in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class A2 Share for one (1) existing share.
- 3) Creation of a new class of shares of the Company (hereinafter the Class B Shares), by conversion of seven hundred (700) existing shares of one euro (EUR 1.-) each, into seven hundred (700) Class B Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class B Shares and allocation of the new Class B Shares to Overlander Special Situation S.à r.l. in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class B Share for one (1) existing share.
- 4) Decision to change the business year of the Company so that it shall commence on November 1 and shall end on October 31 each year and that the financial year commencing on September 13, 2012 shall end on October 31, 2012.
- 5) Decision to reduce the issued share capital of the Company by the redemption and cancellation of all Class B Shares and transfer the Redemption Price (to be determined as set forth below) to the holder of Class B Shares upon receipt by the Company of a redemption notice by the holder of the Class B Shares pursuant to article 7 of the restated articles of association of the Company and delegation of powers to the board of managers of the Company in order to implement such decision.



- 6) Restatement of the articles of association of the Company.
- IV. After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to create a new class of shares of the Company (hereinafter the Class A1 Shares), by conversion of the existing twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each, into twelve thousand and five hundred (12,500) Class A1 Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class A1 Shares and allocation of the new Class A1 Shares to Overlander Holdings in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class A1 Share for one (1) existing share.

Second resolution

The general meeting decides to create a new class of shares of the Company (hereinafter the Class A2 Shares), by conversion of one thousand (1,000) existing shares of one euro (EUR 1.-) each, into one thousand (1,000) Class A2 Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class A2 Shares and allocation of the new Class A2 Shares to Overlander Holdings in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class A2 Share for one (1) existing share.

Third resolution

The general meeting decides to create a new class of shares of the Company (hereinafter the Class B Shares), by conversion of seven hundred (700) existing shares of one euro (EUR 1.-) each, into seven hundred (700) Class B Shares of one euro (EUR 1.-) each, definition of the rights attaching to these Class B Shares and allocation of the new Class B Shares to Overlander Special Situation S.à r.l. in replacement of the existing shares, in proportion of one (1) Class B Share for one (1) existing share

Fourth resolution

The general meeting decides to change the business year of the Company so that it shall commence on November 1 and shall end on October 31 each year and that the financial year commencing on September 13, 2012 shall end on October 31, 2012.

Fifth resolution

The general meeting decides to (i) reduce the issued share capital of the Company by the redemption and cancellation of all Class B Shares and (ii) transfer the Redemption Price (to be determined as set forth below) to the holder of the Class B Shares upon receipt by the Company of a redemption notice by the holder of the Class B Shares pursuant to article 7 of the articles of association of the Company.

The board of managers of the Company is hereby instructed to implement this decision within a period of two (2) business days following written redemption notice given to the Company in accordance with Article 7 of the restated articles of incorporation of the Company by taking the following steps:

- 1) determining the redemption price as follows:
- i. the aggregate of (a) nominal value of the Class B Shares being redeemed and (b) eighty-five per cent. (85%) of EUR 714,285.- multiplied by the number of Class B Shares being redeemed; less
- ii. eighty-five per cent. (85%) of the aggregate gross Preferred Dividend paid on such Class B Shares being redeemed divided (in the case of both (i) and (ii) above) by the number of Class B Shares being redeemed and provided, however, that (in each case) Article 7.9 of the restated articles of incorporation is respected at all times (hereinafter the "Redemption Price");
- 2) debiting the capital account of the Company by an amount corresponding to the nominal value of the Class B Shares being redeemed and debiting all other available reserve accounts of the Company by the amount corresponding to the remaining balance of the Redemption Price;
- 3) appearing in front of a notary in Luxembourg for the purpose of recording amendments to the articles of incorporation of the Company consequential of the above resolution by means of a notarial deed,
 - 4) generally taking any step, action or formality as appropriate or useful to implement this decision.

Sixth resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company, to be read as follow:

"Title I. - Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Law), and the present articles of association (these Articles).
 - Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Overlander Funding S.à r.l.".



Art. 3. Registered office.

- 3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.
- 3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

- 4.1 The Company shall have as its business purpose the holding, directly or indirectly including, without limitation, through a trust of participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts. In particular, the Company may acquire by way of purchase, subscription or in any other manner, and transfer (by way of sale, exchange or otherwise) stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities and financial instruments of any kind (including derivatives). It may further possess, administer, develop and manage its portfolio.
- 4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies or any other company belonging to the same group of companies.
- 4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form in, (i) its shareholders or affiliated companies of its shareholders, and (ii) professional market parties and affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with, professional market parties). Loans to, or investments in, retail clients are excluded.
- 4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, affiliated companies of its shareholders, group companies, professional market parties and affiliated companies of professional market parties.
- 4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and exposures, the obligations and exposures of its parent, or the obligations and exposure of any group or affiliated company.
 - 4.6 The Company may also enter into forward sale agreements.
- 4.7 The Company may borrow in any form including through a trust (excluding, however, the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).
- 4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.
 - Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Capital surplus - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

- 6.1 The issued corporate capital of the Company is fixed at fourteen thousand and two hundred euro (EUR 14,200.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A1 shares (the Class A1 Shares), one thousand (1,000) class A2 shares (the Class A2 Shares) and seven hundred (700) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up. The Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class B Shares are collectively referred as Shares and each a Share.
 - 6.2 Each Share gives the right to one vote in a meeting of the shareholders of the Company.
- 6.3 The holders of Class B Shares shall be entitled to be paid, in priority to any payment of any dividend or any return of capital being made to the holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares, a preferential dividend in respect of each Class B Shares of EUR 714,285.- (the Preferred Dividend), it being understood that the aggregate amount of such Preferred Dividend is payable in one or several payments. However, following payment of the full amount of the Preferred Dividend, the holders of Class B Shares shall have no further rights to receive dividends in respect of those Class B Shares.
- 6.4 The holders of Class A1 Shares and Class A2 Shares shall have no rights to receive dividends or any return of capital in respect of those Class A1 and Class A2 Shares or in their capacity as holders of those shares until the Preferred Dividend has been paid in full by the Company to the holders of the Class B Shares.
- 6.5 Any amount paid by any shareholder as a contribution to the Company (other than to the extent of the nominal amount of the Shares subscribed for by that shareholder) shall be treated as a capital contribution to the assets of the company, and shall be allocated to a capital surplus reserve of the Company. Any such capital reserve shall be at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, and shall be available for making distributions, provided that any dividend or return of capital funded by such capital surplus may be made only in accordance with, and subject to, Articles 6.3 and 6.4.

Art. 7 Shares, transfer and redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of Shares inter vivos to non-shareholders may be made only with the prior written approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital given in a general meeting of shareholders. For all other questions relating to a transfer of Shares, reference is made to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.



- 7.2 The Company shall recognize only one holder per Share. The co-owners of any Share shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- 7.3 The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- 7.4 Neither creditors, nor assignees, nor heirs of shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.
- 7.5 The Company shall have one register of shareholders which shall at all times be kept at its registered office or for so long as a security interest (gage) is in place in respect of the Class B Shares, the register of shareholders shall be kept in accordance with the terms of any escrow arrangement entered into between the beneficiary of such security interest or any third party nominated by the beneficiary (the Beneficiary), the Company and the shareholders of the Company.
 - 7.6 Subject to Article 7.7 to 7.10, Shares shall not be redeemable at the request of a shareholder.
- 7.7 The Class B Shares (A) may be redeemed pursuant to Articles 7.8 to 7.10 at any time at the option of the holder of such Class B Shares with not less than one (1) business day's written notice to the Company (such notice specifying the selected date on which such redemption shall occur, which must be a business day) and (B) shall be automatically redeemed pursuant to Articles 7.8 to 7.10 on the date falling sixty (60) years after their issuance or, if such date is not a business day, the next business day thereafter. The date on which any Class B Shares are to be redeemed in accordance with (A) or (B) above shall be the Class B Shares Redemption Date in respect of such Shares.
 - 7.8 The redemption price payable per Share upon the redemption of the Class B Shares shall:
 - (A) if such Class B Shares are being redeemed at the option of the holder, be equal to the aggregate of:
- (i) the aggregate of (a) the nominal value of the Class B Shares being redeemed and (b) eighty-five per cent (85%) of EUR 714,285.- multiplied by the number of Class B Shares being redeemed; less
- (ii) eighty-five per cent. (85%) of the aggregate gross Preferred Dividend paid on such Class B Shares being redeemed, divided (in the case of both (i) and (ii) above) by the number of Class B Shares being redeemed and provided, however, that (in each case) Article 7.9 is respected at all times; or
- (B) if such Class B Shares are being redeemed automatically in accordance with Article 7.7 (B), be equal to the lower of:
- (i) the amount corresponding to the aggregate fair market value, as at the relevant Class B Shares Redemption Date, of the Class B Shares being redeemed on such Class B Shares Redemption Date; and
 - (ii) the amount corresponding to:
- a. the aggregate of (x) the nominal value of the Class B Shares being redeemed and (y) EUR 714,285.- multiplied by the number of Class B Shares being redeemed; less
 - b. the aggregate gross Preferred Dividend paid on such Class B Shares being redeemed; plus
 - c. a fixed amount of EUR 11,700.-;

divided (in the case of both (i) and (ii) above) by the number of Class B Shares being redeemed and provided, however, that (in each case) Article 7.9 is respected at all times.

7.9 Upon the redemption of the Class B Shares, the Company may only use distributable profits and reserves (including capital surplus), as shown in interim financial statements to be drawn up as of the relevant Class B Shares Redemption Date, to pay out the redemption price to the holders of the Class B Shares.

7.10 For the avoidance of doubt, the redemption price payable in respect of any Class B Shares being redeemed shall, on and from the relevant Class B Shares Redemption Date, constitute a debt of the Company owed to the person who holds the Class B Shares being redeemed (or who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, hold such shares). If any Class B Shares are transferred prior to the relevant Class B Shares Redemption Date (or would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, have been so transferred), the debt (and the benefit of any security for such debt) shall be owed to the transferee. In the event that such debt (and/or associated security) does not (owing to the operation of law) transfer to the transferee, then the transferor shall hold its rights in respect of the debt (and/or associated security), and any proceeds thereof, on trust for the transferee.

Title III. - Management

Art. 8. Composition of board of managers.

- 8.1 The Company is managed by one or several managers with a majority of them resident in Luxembourg, who need not to be shareholders.
- 8.2 The managers' powers and their remuneration (which shall, unless paid by a third party, be deferred for so long as any Class B Shares are in issue in respect of which the full Preferred Dividend has not been paid) shall be fixed by the general meeting of shareholders.
 - 8.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.



Art. 9. Procedure of the board of managers' meetings.

- 9.1 In case of several managers, the Company shall be managed by a board of managers, which may elect amongst its members a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board of managers. In the absence of the managers electing amongst themselves a chairman of the board of managers, the board of managers will appoint another manager as a chairman pro tempore to preside over the meeting of the board of managers. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 9.2 Unless stated otherwise in these Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.
- 9.3 Any manager may call a meeting of the board of managers, as often as the interest of the Company so requires, with a notice period of at least one (1) clear business day. The notice period may be waived provided all the managers attend the board of managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the board of managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting of the board of managers.
- 9.4 Meetings of the board of managers are quorate if (i) at least two (2) managers are present or represented and (ii) the board of managers' meeting is physically held in Luxembourg.
- 9.5 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting will be counted in the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.
- 9.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he/she may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his/her name at the board of managers' meeting.

Art. 10. Resolutions of the board of managers.

- 10.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he/she also acts as a proxy holder, in which case he/she has one (1) additional vote per proxy.
- 10.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes, signed by the chairman or the chairman pro tempore and/or the secretary, as the case may be, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.
- 10.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a board of managers' meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the management.

- 11.1 The board of managers is vested with the broadest powers, to the extent not reserved as a matter of law or by these Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.
- 11.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 12. Delegation of powers.

- 12.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg (each, a Daily Manager).
- 12.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature.
 - 12.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.
- 12.4 Unless special decisions have been reached concerning authorised signatories in the context of the delegation of powers or the giving of proxies by the board of managers pursuant to this Article 12 (in particular, in the case of a delegation of daily management to a Daily Manager, the Company is committed by the sole signature of any Daily Manager within the scope of the daily management), the Company is bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.
- **Art. 13. Management indemnity.** No manager assumes, by reason of his/her position, any personal liability in relation to commitments properly made by him/her in the name of the Company. The managers are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.



Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.

- 14.1 If at any time there is only one shareholder of the Company, the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.
- 14.2 Subject to Article 14.5, all decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, if there is more than one shareholder, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.
- 14.3 If there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. Subject to Article 14.5, a written decision is deemed validly taken once it has been adopted by shareholders representing more than fifty per cent. (50%) of the Company's share capital.
 - 14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.
- 14.5 The following matters shall, notwithstanding any other provision of these Articles (and to the fullest extent permitted by applicable law), until the Preferred Dividend has been paid in full or the Class B Shares have all been redeemed and the redemption price paid, require the unanimous prior written consent of all shareholders (and any action purportedly taken by any fewer number of shareholders or by the managers of the Company without such unanimous consent of the shareholders shall be void and of no effect):
 - (A) the amendment, modification, waiver or replacement of, any provision of these Articles;
- (B) the distribution of any dividend other than the Preferred Dividend and the waiver of any entitlement to the declared but unpaid Preferred Dividend;
- (C) the amendment, modification, waiver or replacement of any shareholders' resolution taken in respect of the redemption of the Class B Shares;
- (D) prior to the payment of the aggregate amount of the Preferred Dividend to the holders of the Class B Shares, the creation of any Class B Shares which are additional to the number stated in Article 6.1;
- (E) the taking of any action which would result in, or might reasonably be expected to result in, the Company being resident for tax purposes in any jurisdiction other than Luxembourg; or
- (F) the taking of any action which would, or might reasonably be expected to, result in (i) any security created by the Company in favour of any shareholder of the Company, or any person who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of shares, be a shareholder of the Company, or (ii) any security created by the shareholders over the Class B Shares being in any way affected, invalid or unenforceable or subject to any prior-ranking or parri passu security interest or other right or encumbrance.

For the avoidance of doubt, immediately upon the payment of the Preferred Dividend in full, or the Class B Shares being redeemed and the redemption price paid,, any decisions of the extraordinary general meeting of shareholders shall be taken in accordance with the provisions of the Companies' Law.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 15. Financial year. The Company's financial year commences on 1 November and ends on 31 October.

Art. 16 Annual statutory accounts.

- 16.1 Each year, as of 31 October, the board of managers will draw up a balance sheet for the Company, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company, (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company and (iii) otherwise comply with all applicable legal requirements.
- 16.2 At the same time, the management will prepare a profit and loss account for the Company, in accordance with all applicable legal requirements, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.
- 16.3 Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 17. Distributions.

- 17.1 The credit balance of the profit and loss account of the Company, after deduction of applicable expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.
- 17.2 Each year, five per cent. (5%) of the Company's net profit will be transferred to the legal reserve. Such deductions shall cease to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the Company's corporate capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.
- 17.3 Without prejudice to Article 18, but subject to the rules of priority specified in Article 6, the balance of the Company's net profit which is not credited to the legal reserve, plus any profits carried forward and sums from reserves



(including capital surplus reserves) available for distribution, less losses carried forward, is at the disposal of the general meeting of the shareholders.

17.4 For the avoidance of doubt, a dividend, once declared, shall constitute a debt of the Company owed to the person who holds the Shares (or who would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, hold such shares) in respect of which such dividend was declared. If any such Shares in respect of which a dividend has been declared are transferred (or would, but for the failure of the board of managers to register a valid transfer of such shares, have been so transferred) prior to the date on which such dividend is due to be paid, the debt (and the benefit of any security for such debt) shall be owed to the transferee. In the event that such debt (and/or associated security) is not (owing to the operation of law) transferred to the transferee, then the transferor shall hold its rights in respect of the debt (and/or associated security), and any proceeds thereof, on trust for the transferee.

Art. 18. Interim dividends. The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any time during the financial year of the Company, to the payment of interim dividends in respect of the Shares, subject only to the following conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date as at which the interim accounts have been drawn up must not be more than three weeks prior to the date of the relevant board meeting to approve the payment of the interim dividend; iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year for which annual accounts have been approved (or, prior to the approval of the first annual accounts, since the Company's incorporation), increased by carried forward profits and distributable reserves (including capital surplus reserves), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles; and (iv) any such interim dividends must be allocated between the holders of the Shares in accordance with Article 6.3 (such that, among other matters, no holders of any other Shares shall receive any dividend until the aggregate Preferred Dividend has been paid to the holders of the Class B Shares).

Art. 19. Auditor. The audit of the Company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder (s), to one (1) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are eligible for reappointment.

Art. 20. Liquidation.

- 20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not to be shareholders, designated by the general meeting of shareholders by the majority defined by article 142 of the Companies' Law.
- 20.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the Company's assets and payment of the Company's debts.
- 20.3 After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds (the Distributable Amount), if any, shall be distributed to the shareholders in accordance with the following order of priority:
- (i) First, if at such distribution date there are any unredeemed and outstanding Class B Shares, the holders of the Class B Shares shall be entitled to receive on a pro rata basis to the number of Class B Shares they hold in the share capital of the Company, in priority to any payments to the holders of the Class A1 Shares and Class A2 Shares, the sum of (x) the nominal value of the Class B Shares, and (y) eighty-five per cent. (85%) of EUR 714,285.- multiplied by the number of Class B Shares outstanding at the distribution date, decreased by eighty-five per cent. (85%) of the aggregate gross Preferred Dividend paid on such Class B Shares.
- (ii) Second, if any Distributable Amount remains available and after payments of the amounts specified in item (i) above, the holders of the Class A1 Shares and Class A2 Shares shall be entitled to receive such balance on a pro rata basis to the number of the Class A1 Shares and Class A2 Shares they hold in the share capital of the Company.
- **Art. 21. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in these Articles shall be governed by the existing applicable laws."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.



Follows the French version:

En l'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Overlander Funding, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.531 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 13 septembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 octobre 2012 sous le numéro 2562. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant l'acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre-Alexandre DEGEHET, avocat à la Cour, résidant à Howald.

Le président désigne comme secrétaire Renata JOKUBAUSKAITE, avocat à la Cour, résidant à Howald.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie CASANOVA, juriste, résidant à Howald.

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Il résulte de cette liste de présence que les quatorze mille deux cents (14.200) parts sociales ayant un droit de vote sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour, dont les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe A1) par la conversion de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A1 d'un euro (EUR 1,-) chacune, définition des droits attachés à ces Parts Sociales de Classe A1 et allocation de nouvelles Parts Sociales de Classe A1 à Overlander Holdings en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe A1 pour une (1) part sociale existante.
- 2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe A2), par la conversion de mille (1.000) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune, en mille (1.000) Parts Sociales de Classe A2 d'un euro (EUR 1,-) chacune, définition des droits attachés à ces Parts Sociales de Classe A2 et allocation des nouvelles Parts Sociales de Classe A2 à Overlander Holdings en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe A2 pour une (1) part sociale existante.
- 3. Création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe B), par la conversion de sept cents (700) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune, en sept cents (700) Parts Sociales de Classe B d'un euro (EUR 1,-) chacune, définition des droits attachés aux Parts Sociales de Classe B et allocation des nouvelles Parts Sociales de Classe B à Overlander Special Situation S.à.r.l. en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe B pour une (1) part sociale existante.
- 4. Décision de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 ^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année et que l'exercice financier commençant le 13 septembre 2012 se terminera le 31 octobre 2012.
- 5. Décision de réduire le capital de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B et de transférer le Prix de Rachat (à déterminer conformément aux dispositions ci-dessous) au détenteur des Parts Sociales de Classe B au moment de la réception par la Société d'une notification du rachat par le détenteur des Parts Sociales de Classe B conformément à l'article 7 des statuts modifiés de la Société, et délégation des pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de mettre en œuvre cette décision.
 - 6. Refonte des statuts de la Société.
- IV. Après que les décisions qui précèdent aient été approuvées par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe A1) par la conversion de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A1 d'un euro (EUR 1,-) chacune, définir des droits attachés à ces Parts Sociales de Classe A1 et allouer des nouvelles Parts Sociales de Classe A1 à Overlander Holdings en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe A1 pour une (1) part sociale existante.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe A2), par la conversion de mille (1.000) parts sociales existantes d'un euro (EUR 1,-) chacune, en mille (1.000) Parts Sociales de Classe A2 d'un euro (EUR 1,-) chacune, définir des droits attachés à ces Parts Sociales de Classe A2 et allouer des nouvelles Parts Sociales de Classe A2 à Overlander Holdings en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe A2 pour une (1) part sociale existante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société (ci-après les Parts Sociales de Classe B), par la conversion de 700 parts sociales existantes d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, en 700 Parts Sociales de Classe B d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, définir des droits attachés aux Parts Sociales de Classe B et allouer des nouvelles Parts Sociales de Classe B à Overlander Special Situation S.à.r.l. en remplacement des parts sociales existantes, dans une proportion d'une (1) Part Sociale de Classe B pour une (1) part sociale existante.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1 ^{er} novembre et se termine le 31 octobre chaque année et que l'exercice social commençant le 13 septembre 2012 se terminera le 31 octobre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de (i) réduire le capital de la Société par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe B et (ii) transférer le Prix de Rachat (à déterminer conformément aux dispositions ci-dessous) au détenteur des Parts Sociales de Classe B qui aura lieu au moment de la réception par la Société d'une notification du rachat par le détenteur des Parts Sociales de Classe B conformément à l'article 7 des statuts modifiés de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est chargé de mettre en œuvre cette décision dans les deux (2) jours ouvrables suivant la notification écrite du rachat délivrée à la Société conformément à l'article 7 des statuts modifiés de la Société en prenant les mesures suivantes:

- 1. déterminer le prix de rachat de manière suivante:
- i. la somme de (a) valeur nominale des Parts Sociales de Classe B dont le rachat est demandé et (b) quatre-vingt-cinq pourcent (85%) de EUR 714.285,- multiplié par le nombre de Parts Sociales de Classe B rachetées; moins
- ii. quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du montant total du Dividende Préférentiel payé sur de telles Parts Sociales de Classe B rachetées, divisé (dans les cas (i) et (ii) ci-dessus) par le nombre de Parts Sociales de Classe B rachetées à condition, néanmoins, que (dans tous les cas) l'article 7.9 des statuts modifiés soit respecté à tout moment (ci-après le Prix de Rachat);
- 2. débiter le compte du capital de la Société d'un montant correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B rachetées et toute autre compte des réserves disponibles de la Société d'un montant correspondant au solde restant dû du Prix de Rachat;
- 3. apparaître par-devant notaire à Luxembourg afin d'acter les modifications aux statuts de la Société liées à la résolution ci-avant dans l'acte notarié,
- 4. de façon générale, prendre toutes les mesures, actions ou formalités qui peuvent s'avérer appropriées ou nécessaires pour la mise à œuvre de cette décision.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I er . - Objet social - Durée - Nom - Siège social

- **Art. 1** er . Forme statutaire. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après (la Loi sur les Sociétés), et par les présents statuts (ces Statuts).
 - Art. 2 Dénomination. La dénomination de la Société est «Overlander Funding S.à r.l.».

Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social la prise de participation, directe ou indirecte en ce compris, sans limitation, au travers d'une fiducie, de participations, de valeurs mobilières et de dépôts bancaires, sous quelque forme que ce soit, au Luxem-



bourg et dans des sociétés étrangères, des entités gouvernementales ou des trusts. En particulier, la Société peut acquérir par achat, souscription ou par toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de tout autre manière de titres, obligations, créances, billets et titres de participation aux bénéfices ou autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces (y compris des dérivés). Elle peut par ailleurs détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

- 4.2 La Société peut participer à la constitution et au développement de toutes entreprises financières, industrielles ou commerciales et peut fournir toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à des filiales ou autres sociétés affiliées ou à toute autre société appartenant au même groupe de sociétés.
- 4.3 La Société peut, en particulier, prêter de l'argent à, ou investir de quelque manière que ce soit dans, (i) ses associés ou sociétés affiliées à ses associés, et (ii) des acteurs professionnels de marché et leurs sociétés affiliées (en ce compris, des sociétés à finalité spécifique (SPV) établie par, ou en conjonction avec, des acteurs professionnels du marché). Des prêts, ou des investissements dans, des clients de détails sont exclus.
- 4.4 La Société peut conclure des opérations sur produits dérivés avec ses associés, sociétés affiliées de ses associés, des sociétés du groupe, des acteurs professionnels du marché et leurs sociétés affiliées.
- 4.5 La Société peut fournir des sûretés et conclure tous types de sûretés ayant pour finalité de garantir ses propres obligations et risques, les obligations et risques de sa société mère, ou les obligations et risques de toute société affiliée ou membre du groupe.
 - 4.6 La Société peut également conclure des contrats de vente à terme.
- 4.7 La Société peut emprunter par tous moyens, en ce compris au travers d'une fiducie (à l'exclusion, cependant, de conclusion de prêts ou de dépôts, dans chaque hypothèse auprès du public).
- 4.8 En général, elle peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle, qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son obiet social.
 - Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts - Capital surplus - Rachat des parts

Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatorze mille deux cent euro (EUR 14.200,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts de classe A1 (les Parts de Classe A1), mille (1.000) parts de classe A2 (les Parts de Classe A2) et sept cents (700) parts de classe B (les Parts de Classe B) d'une valeur nominal d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrite et libérée. Les Parts de Classe A1, les Parts de Classe A2 et les Parts de Classe B sont collectivement désignées comme les Parts, chacune étant une Part.
 - 6.2 Chaque Part donne droit à un vote au sein d'une assemblée des associés de la Société.
- 6.3 Les détenteurs de Parts de Classe B ont le droit d'être payés, en priorité de rang, sur tous paiement de dividendes ou remboursement de capital fait aux détenteurs de Parts de Classe A1 et Parts de Classe A2, un dividende préférentiel pour chaque Part de Classe B d'un montant de EUR 714.285,- (le Dividende Préférentiel), étant entendu que le montant total d'un tel Dividende Préférentiel est payable en un ou plusieurs paiements. Cependant, suite au paiement du montant total du Dividende Préférentiel, les détenteurs de Parts de Classe B n'auront plus de droits supplémentaires de percevoir de quelconques dividendes quant à ces Parts de Classe B.
- 6.4 Les détenteurs de Parts de Classe A1 et Parts de Classe A2 n'ont aucun droit de percevoir des dividendes ou autre remboursement de capital quant à ces Parts de Classe A1 et ces Parts de Classe A2, ou en leur qualité de détenteurs de ces parts, jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été payé en intégralité par la Société aux détenteurs de Parts de Classe B.
- 6.5 Tout montant payé par un associé en tant qu'apport à la Société (autre que l'apport souscrit par l'associé au montant nominal des Parts) doit être considéré comme un apport en capital aux actifs de la société, et sera alloué à une réserve de surplus de capital (capital surplus) de la Société. Toute réserve de capital de ce genre est à la disposition discrétionnaire des associés et du conseil de gérance, le cas échéant, et doit être disponible pour effectuer des distributions, à condition toutefois que tout dividende ou remboursement de capital financé par un tel surplus de capital ne peut être effectué qu'en vertu de, et conformément aux, articles 6.3 et 6.4.

Art. 7. Parts, cession et rachat.

- 7.1 Les Parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de Parts entre vifs à des non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable et écrit des associés représentants trois-quarts du capital social donné en assemblée générale des associés. Pour toute autre question quant à la cession de Parts, il est renvoyé aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part. Les copropriétaires de toute Part doivent nommer un mandataire unique qui les représentera vis-à-vis de la Société.
 - 7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettra pas fin à la Société.



- 7.4 Les créanciers, les ayants droit, ou les héritiers des associés ne peuvent, pour quelques motifs, apposer des scellés sur des actifs ou des documents de la Société.
- 7.5 La Société tiendra un registre d'associés qui devra à tout moment être maintenu à son siège social, et pour toute la période pendant laquelle les Parts de Classe B seront gagées, ledit registre d'associé devra être maintenu en conformité avec les termes de toute convention de mise sous séquestre conclue entre le bénéficiaire d'une telle sûreté ou tout autre tiers nommé par le bénéficiaire (le «Bénéficiaire»), la Société et les associés de la Société.
 - 7.6 Sous réserve de l'article 7.7 à 7.10, les Parts ne sont pas rachetables à la demande d'un associé.
- 7.7 Les Parts de Classe B (A) peuvent être rachetées conformément aux articles 7.8 à 7.10 à tout moment au gré du détenteur de ces Parts de Classe B par une notification écrite non inférieure à un (1) jour ouvrable à l'avance à la Société (une telle notification spécifiant la date choisie à laquelle le rachat est effectué, date qui doit être un jour ouvrable) et (B) sont automatiquement rachetées conformément aux articles 7.8 à 7.10 à la date tombant soixante (60) années après leur émission ou, si tel date n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant. La date à laquelle les Parts de Classe B doivent être rachetées en conformité avec (A) ou (B) ci-dessus est la Date de Rachat des Parts de Classe B quant à ces Parts.
 - 7.8 Le prix de rachat par Part en cas de rachat des Parts de Classe B est:
 - (A) si telles Parts de Classe B sont rachetées au gré du détenteur, d'un montant égal au total de:
 - (i) la somme de (a) la valeur nominale des Parts de Classe B rachetées et
 - (b) quatre-vingts cinq pour cent (85%) de EUR 714.285,- multiplié par le nombre de Parts de Classe B rachetées; moins
- (ii) quatre-vingts cinq pour cent (85%) du montant total du Dividende Préférentiel payé à ces Parts de Classe B rachetées,

divisé (dans les deux cas (i) et (ii) ci-dessus) par le nombre de Parts de Classe B rachetées et à condition, néanmoins, (dans tous les cas) que l'article 7.9 soit respecté à tout moment; ou

- (B) si ces Parts de Classe B sont rachetées automatiquement en conformité avec Article 7.7 (B), égal au plus petit montant entre:
- (i) la somme correspondante à la juste valeur de marché totale, à la Date de Rachat de Parts de Classe B correspondante, des Parts de Classe B rachetées à une telle Date de Rachat des Parts de Classe B; et
 - (ii) la somme correspondant au:
- a. total de (x) la valeur nominale des Parts de Classe B rachetées et (y) EUR 714.285,- multiplié par le nombre de Parts de Classe B rachetées; moins
 - b. Dividende Préférentiel brut total payé à ces Parts de Classe B rachetées; plus
 - c. un montant fixe de EUR 11.700,-;

divisé (dans les deux cas (i) et (ii) ci-dessus) par le nombre de Parts de Classe B rachetées et à condition, néanmoins, (dans tous les cas) que l'article 0 soit respecté à tout moment.

7.9 Lors du rachat des Parts de Classe B, la Société ne peut faire usage que de bénéfices distribuables et des réserves (en ce compris les «capital surplus»), tel que mentionné dans les états financiers intermédiaires qui doivent être rédigés lors de la Date de Rachat des Parts de Classe B en question, afin de payer le prix de rachat aux détenteurs de Parts de Classe B.

7.10 Afin d'éviter toute ambiguïté, le prix de rachat payable quant à toutes Parts de Classe B rachetées, constituent, dès et à partir de la Date de Rachat des Parts de Classe B, une dette de la Société due à la personne qui détient les Parts de Classe B rachetées (ou qui détiendrait ces parts, s'il n'y avait pas eu une défaillance de la part du conseil de gérance dans l'inscription d'une cession valide de ces parts). Si des Parts de Classe B sont cédées avant la Date de Rachat des Parts de Classe B en question (ou qui auraient été ainsi cédées, s'il n'y avait pas eu une défaillance de la part du conseil de gérance dans l'inscription d'une cession valide de ces parts), la dette (et le bénéfice de toute sûretés pour une telle dette) sera due au cessionnaire. Au cas où une telle dette (et/ou sûretés associée) n'est pas (en application de la loi) cédée au cessionnaire, alors le cédant garde ses droits relatifs à la dette (et/ou sûretés associée), et toutes recettes y relatives, en dépôt pour le compte du cessionnaire.

Titre III.- Administration

Art. 8. Composition du conseil de gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un plusieurs gérants dont une majorité résidant à Luxembourg, qui n'ont pas besoin d'être associés.
- 8.2 Les pouvoirs des gérants et leur rémunération (qui sera, sauf si payée par une tierce partie, différée aussi longtemps que toutes les Parts de Classe B émises n'ont pas reçu paiement complet du Dividende Préférentiel) sont établis par l'assemblée générale des associés.
 - 8.3 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer discrétionnairement et à tout moment les gérants.

Art. 9. Procédure des réunions du conseil de gérance.

9.1 En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, qui peut élire, en son sein, un gérant résidant professionnellement à Luxembourg qui agira en tant que président du conseil de gérance. A défaut pour les gérants d'avoir procédé à l'élection d'un président du conseil de gérance, en leur sein, le conseil de gérance nommera un



autre gérant en tant que président pro tempore afin de présider toute réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, qui sera responsable de rédiger les procèsverbaux des réunions du conseil de gérance.

- 9.2 Sous réserve de disposition contraire dans ces Statuts, les gérants peuvent définir leurs procédures comme bon leur semble. Aucune décision ne peut être prise lors d'une réunion du conseil de gérance qui ne serait pas tenue à Luxembourg.
- 9.3 Tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, avec une période de notification d'au moins un (1) jour ouvrable. Il peut être dérogé à la période de notification à condition que tous les gérants assistant à la réunion du conseil de gérance ou, s'ils n'y assistent pas, confirment leur accord pour la tenue de la réunion du conseil de gérance sans notification. La notification, qui peut être envoyé par coursier, par courrier simple ou recommandé, e-mail ou fax, fournira de manière raisonnable les détails des sujets devant être discutés à la réunion du conseil de gérance.
- 9.4 Les réunions du conseil de gérance seront valablement tenues si (i) au moins deux (2) des gérants sont présents ou représentés et (ii) si la réunion du conseil de gérance se tient physiquement à Luxembourg.
- 9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalent à une participation en personne à cette réunion, étant entendu que seul un gérant qui appelle ou est connecté à une réunion par le biais de ces moyens de communication alors qu'il est physiquement présent à Luxembourg durant toute la réunion sera pris en compte dans le calcul du quorum en tant que membre du conseil de gérance présent à la réunion.
- 9.6 Si un gérant est dans l'incapacité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il/elle peut donner une procuration écrite à un autre gérant qui sera physiquement présent à la réunion afin qu'un tel mandataire vote en son nom à la réunion du conseil de gérance.

Art. 10. Décisions du conseil de gérance.

- 10.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises si une simple majorité des gérants, présents ou représentés, vote en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote à moins qu'il/elle agisse également en tant que mandataire, auquel cas il/elle aura un (1) vote additionnel par mandat.
- 10.2 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal, signée par le président ou le président pro tempore et/ou le secrétaire, le cas échéant, et tenu au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux lorsqu'ils doivent être produits dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou tout autre gérant.
- 10.3 Les décisions par résolution circulaire signées par tous les membres du conseil de gérance sont aussi valables et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion du conseil de gérance régulièrement convoquée et tenue, à condition que ces décisions par résolutions circulaires aient été signées à Luxembourg. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des documents multiples d'une décision identique. La date de cette décision par voie de résolution circulaire est la date de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 11.1 Le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve que ceux-ci n'aient pas été réservé par la loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés, afin d'effectuer tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société.
- 11.2 Le conseil de gérance représente la Société vis-à-vis des tiers et tout litige impliquant la Société, en tant que partie demanderesse ou partie défenderesse, sera mené au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 12. Délégation des pouvoirs.

- 12.1 Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants résidant professionnellement à Luxembourg (chacun, un Gérant Journalier).
- 12.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit de lier la Société par leur signature unique.
 - 12.3 Il ne peut y avoir aucune délégation générales de tout ou partie des pouvoirs de gestion à une tierce partie.
- 12.4 A moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant les signatures autorisées dans le contexte de la délégation de pouvoirs ou la conclusion de mandats par le conseil de gérance conformément à cet article 12 (en particulier, en cas de délégation de la gestion journalière à un Gérant Journalier, la Société est engagée par la signature unique de tout Gérant Journalier dans le champ d'application de la gestion journalière), la Société est liée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.
- **Art. 13. Indemnités.** Nul gérant n'assume, en raison de sa position, une quelconque responsabilité personnelle en rapport avec les engagements valablement pris par lui/elle au nom de la Société. Les mandataires sociaux, de ce fait, ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Règles procédurales pour les assemblées des associés.

- 14.1 Si à un moment donné, il n'existe qu'un seul associé de la Société, l'associé unique exercera tous les pouvoirs les plus étendus de l'assemblée générale des associés, tels que définis à la section XII de la Loi sur les Sociétés.
- 14.2 Sous réserve de l'article 14.5, toutes les décisions dépassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés. Ces décisions prises par écrit seront consignées dans un registre spécial.
- 14.3 S'il y a plus d'un (1) mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises à une assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Sous réserve de l'article 14.5, une décision écrite est censée valablement prise dès qu'elle a été adoptée par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.
- 14.4 Les assemblées générales des associés seront tenues à Luxembourg. La présence par le biais d'un mandataire est possible.
- 14.5 Les matières suivantes, nonobstant toute autre disposition de ces Statuts (et dans la mesure permise par la loi applicable) jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel ait été payé en intégralité ou que les Parts de Classe B ait été rachetées et que le prix de rachat ait été payés, exigent l'accord préalable et écrit de tous les associés (et tout acte prétendument pris par tout nombre moins élevé d'associés ou par les gérants de la Société sans cet accord préalable et écrit des associés est nul et sans effet):
 - (A) le changement, la modification, la renonciation ou le remplacement de toute disposition de ces Statuts;
- (B) la distribution de tout dividende, autre que le Dividende Préférentiel et la renonciation à tout droit au Dividende Préférentiel déclaré mais non payé;
- (C) le changement, la modification, la renonciation ou le remplacement de toute décision des associés prises concernant le rachat des Parts de Classe B;
- (D) la création avant le paiement du montant total du Dividende Préférentiel aux détenteurs des Parts de Classe B, de Parts de Classe B supplémentaires par rapport au nombre fixé à l'article 6.1;
- (E) la prise de toutes mesures qui résulterait, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il en résulterait que la Société soit résidente fiscal dans une autre juridiction que celle du Luxembourg; ou
- (F) la prise de toutes mesures qui résulterait, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elles résulteraient à ce qu' (i) une sûreté créée par la Société en faveur d'un associé de la Société, ou d'une personne qui serait associé de la Société, s'il n'y avait eu une défaillance de la part du conseil de gérance d'enregistrer une cession valable de parts, ou qu'(ii) une sûreté créée par les associés concernant les Parts de Classe B seraient, de la sorte, affecté d'une quelconque manière, non valable, ou non exécutable ou sujet à une dégradation de son rang en tant que garantie ou une sûreté parri passu ou autre droit ou charge.

Afin d'éviter toute ambigüité, immédiatement après le paiement du Dividende Préférentiel en intégralité, ou le moment les Parts de Classe B ont été rachetées et le prix de rachat payé, toutes décisions de l'assemblée extraordinaire des associés seront prises conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Titre V. - Exercice social - Bénéfices - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre.

Art. 16. Les comptes annuels statutaires.

- 16.1. Chaque année, le 31 octobre, le conseil de gérance établit un bilan de la Société comprenant (i) un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes détenues par la Société, (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes de la Société et ce (iii) conformément aux dispositions légales applicables.
- 16.2. En même temps, le conseil de gérance préparera les comptes de profits et de pertes de la Société, conformément aux dispositions légales applicables, qui seraient accompagnés du bilan mentionné ci-dessus, soumis à l'assemblée générale des associés.
- 16.3. Chaque associé peut prendre connaissance, au siège social de la Société et durant les quinze jours précédant l'assemblée générale, du bilan, de l'inventaire et des comptes établissant les bénéfices et pertes de la Société.

Art. 17. Distributions.

- 17.1. Le solde créditeur des comptes relatifs aux bénéfices et pertes de la Société représente le bénéfice net de cette dernière, après déduction des dépenses applicables, des coûts, des amortissements, des charges et provisions de la Société.
- 17.2. Chaque année, il est fait un prélèvement de cinq pourcent (5%) sur les bénéfices nets de la Société, affecté à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (1/10) du capital social de la Société. Néanmoins, si à un moment ou pour une raison quelconque, le montant de la réserve est devenu inférieur à une telle proportion, le prélèvement reprendra jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué.



- 17.3. Sans préjudice à l'article 18, et conformément aux règles de priorité établies à l'article 6, le solde du bénéfice net de la Société qui n'est pas affecté à la réserve légale, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles (y compris les réserves de capital surplus) pour la distribution, diminué des pertes reportées, est à la disposition de l'assemblée générale des associés.
- 17.4. Pour éviter tout malentendu, un dividende, une fois déclaré, constitue une dette de la Société envers la personne qui détient les Parts Sociales (ou qui devrait les détenir mais ne les détient pas compte tenu du manquement du conseil de gérance à enregistrer un transfert valable de telles parts sociales) à l'égard desquelles de tels dividendes ont été déclaré. Si de telles Parts Sociales, à l'égard desquelles un dividende a été déclaré, sont transférées (ou auraient dues être tranférées mais ne l'ont pas été compte tenu du manquement du conseil de gérance à enregistrer un transfert valable) avant la date à laquelle un tel dividende doit être payé, la dette (et l'avantage de toute garantie relative à une telle dette) appartiendra au cessionnaire. Dans le cas où une telle dette (et/ou les sûretés qui lui sont associés) n'est pas (en raison de la loi) transférée au cessionnaire, le cédant conserve ses droits par rapport à la dette (ou tout autre sûrté y associée) et toutes recettes en découlant, et se base sur la confiance du cessionnaire.
- Art. 18. Dividende intérimaire. Le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il l'estime nécessaire et à tout moment durant l'exercice social de la Société, au versement de dividendes intérimaires relatifs aux Parts, moyennant le respect des conditions suivantes: i) le conseil de gérance ne peut prendre la décision de verser des dividendes intérimaires que sur base de comptes intérimaires; ii) la date à laquelle les comptes intérimaires ont été arrêtés ne peut pas être supérieure à trois semaines avant la date à laquelle les gérants ont décidés au cours d'une réunion d'approuver le paiement d'un dividende intérimaire; iii) les comptes intérimaires, qui ne doivent pas nécessairement être révisé par un commissaires aux comptes, doivent faire apparaître que des fonds disponibles sont en suffisance pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés (ou, avant l'approbation des premiers comptes annuels, depuis la constitution de la Société), augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles (y compris les réserves de capital surplus), mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire; et (iv) lesdits dividendes intérimaires doivent être distribués entre les détenteurs de Parts, conformément à l'article 6.3 (étant entendu, entre autre, qu'aucun détenteur de Parts n'est autorisé à recevoir un dividende jusqu'à ce que la totalité des Dividendes Préférentiels aient été entièrement payés aux détenteurs de Parts de Classe B).
- **Art. 19. Commissaire aux comptes.** La vérification des comptes annuels de la Société sera confiée, conformément aux choix du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux compte(s). Dans ce cadre, le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre, rémunération et termes de leurs mandats. Le mandat de commissaire aux comptes est renouvelable.

Art. 20. Liquidation.

- 20.1. Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être associés, et qui sont désignés par l'assemblée générale des associés selon les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.
- 20.2. Les liquidateurs doivent être investis de tous les pouvoirs concernant la réalisation des actifs de la Société et le paiement des dettes de la Société.
- 20.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des coûts de liquidation, le produit net de la liquidation (le Montant distribuable) s'il y en a un, sera distribué aux associés conformément à l'odre de priorité suivant:
- (i) Premièrement, si au moment de la date de distribution il y a des Parts de Classe B non rachetées et en circulation, les détenteurs de celles-ci peuvent reçevoir au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, et en priorité à tout paiement aux détenteurs de Parts de Classe A1 et de Classe A2, la somme (x) de la valeur nominale de Parts de Classe B, et (y) quatre-vingt-cinq pourcent (85%) de EURO 714.285 multiplié par le nombre de Parts de Classe B en circulation à la date de la distribution, diminué par quatre-vingt-cinq pourcent (85%) du Dividende Préferentiel brut total payé auxdites Parts de Classe B.
- (ii) Deuxièmement, si un Montant Distribuable subsiste après le paiement des montants spécifiés au point (i) ci-dessus, les détenteurs de Parts de Classe A1 et de Classe A2 seront autorisé à percevoir un tel profit au pro rata du nombre de Parts de Classe A1 et de Classe A2 qu'il détiennent dans le capital social de la Société.
- Art. 21. Droit applicable. Toute question non résolue dans les présents Statuts sera régie par les lois actuellement en vigueur.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-A. DEGEHET, R. JOKUBAUSKAITE, M. CASANOVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12694. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145245/779.

(120190972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Liferar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.259.

RECTIFICATIF

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2012

Version corrigée enregistrée et déposée le 31/10/2012 sous la référence L120188235

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Arièle Mulliez en tant qu'administrateur de la société et décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la Société KEROLD Sprl dont le siège est 29/E, Rue Terre à Briques B-7522 MARQUAIN enregistré sous n° d'entreprise: BE 0898.179.814, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERAR S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012145190/19.

(120191416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Liferla S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.766.

RECTIFICATIF

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2012

Version corrigée enregistrée et déposée le 31/10/2012 sous la référence L120187877

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Laurence Mulliez en tant qu'administrateur de la société et décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la Société KEROLD Sprl dont le siège est 29/E, Rue Terre à Briques - B-7522 MARQUAIN enregistré sous n° d'entreprise: BE 0898.179.814, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERLA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012145192/19.

(120191378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



Lifercar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 40.746.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juin 2012

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Madame Carine Mulliez en tant qu'administrateur de la société et décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la Société KEROLD Sprl dont le siège est 29/E, Rue Terre à Briques - B-7522 MARQUAIN enregistré sous n° d'entreprise: BE 0898.179.814, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIFERCAR S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2012145191/17.

(120191311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxcontrade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 9, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 114.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145194/10.

(120191034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 novembre 2012.

D / C/ L LI: -: 204244E40E/4/

Référence de publication: 2012145195/10.

(120190824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxpar Eudial Management, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 28, Géidgerweeg. R.C.S. Luxembourg B 154.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012145196/9.

(120191177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Opera House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.226.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

APPEARED:



NOBILIS CONSULTING CORP., a company organized under the laws of the British Virgin Islands, with its registered office Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 1704665,

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg. Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That the company OPERA HOUSE, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SEC-KLER, notary residing in Junglinster, on May 30 th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1680, dated July 4 th, 2012 (the Company).
 - That the Company is registered with the Luxembourg trade and Company Register under number B 169226;
- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) shares with no nominal value.
 - That the appearing party is the only current partner of the Company.
 - That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

- 1. Attribution of a nominal value to the existing shares
- 2. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 970,000.- (nine hundred seventy thousand Euros);
 - 3. Subscription and payment;
 - 4. Amendment of Article 5, 1 st alinea of the Articles of Association further to the above resolutions;
 - 5. Miscellaneous.

With respect to the foregoing, the Sole Partner took the following resolutions:

First resolution:

It is decided to attribute to the existing shares a nominal value fixed at one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Second resolution:

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by an amount of EUR 970,000.- (nine hundred seventy thousand Euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) up to EUR 982,500.- (nine hundred eighty two thousand and five hundred Euros) by the issue of 7,860 (seven thousand eight hundred and sixty) new shares, with a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Third resolution:

The appearing party declared to subscribe to the 7,860 (seven thousand eight hundred and sixty) new shares, with a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) and fully paid up in cash so that the total amount of EUR 970,000.- (nine hundred seventy thousand Euros) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5, paragraph 1, of the Articles of Association to read as follows:

" Art. 5. (paragraph 1). The Company's capital is set at (nine hundred eighty two thousand and five hundred Euros (EUR 982,500.-), represented by seven thousand nine hundred and sixty (7,960) shares with a nominal value of one hundred and twenty five Euros (EUR 125.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand two hundred and fifty Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

NOBILIS CONSULTING CORP., société constituée sous le droit des iles vierges britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques et enregistrée au registre des sociétés sous le numéro 1704665,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à OPERA HOUSE, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1680 du 4 juillet 2012 (la Société);
 - qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169226;
- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cent part sociales (100) parts sociales sans valeur nominale;
 - Que la comparante est la seule associée de la Société;
 - Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

- 1. Attribution d'une valeur nominale aux parts existantes;
- 2. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 970.000 (neuf cent soixante dix mille euros);
 - 3. Souscription et libération;
 - 4. Modification afférente de l'article 5 alinéa 1 er des statuts suite aux résolutions qui précèdent;
 - 5 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

La comparante décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales existantes et la fixer à cent vingt cinq euros (125.- EUR) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf cent soixante dix mille euros (EUR 970.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à neuf cent quatre vingt deux mille cinq cents euros (EUR 982.500) par l'émission de sept mille huit cent soixante (7.860) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune.

Troisième résolution:

La comparante a déclaré souscrire aux sept mille huit cent soixante (7.860) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant de neuf cent soixante dix mille euros (EUR 970.000) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, alinéa 1 ^{er} , des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1** er). Le capital social est fixé à neuf cent quatre vingt deux mille cinq cent euros (EUR 982.500) divisé en sept mille neuf cent soixante (7.960) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 octobre 2012. Relation GRE/2012/363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145249/120.

(120191163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Luxrose International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6189 Gonderange, 21, rue Astrid Lindgren.

R.C.S. Luxembourg B 107.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145197/10.

(120191038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012145203/15.

(120190809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Mirror PIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.776.

Les statuts coordonnés au 24 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012145204/11.

(120191003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 11, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012145198/10.

(120191319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.



MGE Remscheid SiteCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MGE Germany 3 S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.284.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company MGE Remscheid Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 121.961, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MGE Germany 3 S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 134.284, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 23, 2007, published in the Mémorial C number 68 dated January 10, 2008, and whose articles of association have been amended by the same notary on September 22, 2011, published in the Mémorial C number 2897 of November 26, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to have adopted the name "MGE Remscheid SiteCo S.à r.l." by the company and to amend article 4 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"Art. 4. The Company's name is 'MGE Remscheid SiteCo S.à r.l.'."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée MGE Remscheid Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 121.961, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée «MGE Germany 3 S.à r.l.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 134.284, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 68 du 10 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 22 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2897 du 26 novembre 2011,



et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La comparante décide de faire adopter par la société la dénomination sociale «MGE Remscheid SiteCo S.à r.l.» et de modifier l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. La Société prend la dénomination de «MGE Remscheid SiteCo S.à r.l.».»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2012. Relation GRE/2012/3555. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

lunglinster, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012145218/74.

(120190924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Nospelt Servinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.373.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012145236/14.

(120190760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Marigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 28.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2376 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

MARIGNY S.A., SPF

Référence de publication: 2012145211/16.

(120191249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck